

## EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE

créées par Eugène Fournier,  
et Eugène Ginier <sup>1</sup>

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 17 avril 1926)

En voie de formation à Paris, cette société anonyme aura pour objet l'acquisition et l'exploitation de tous gisements, mines ou carrières situés principalement en Tunisie. Le capital sera fixé à 6 millions, en actions de 100 fr., toutes à souscrire en numéraire ; il sera créé, en outre, 2.000 parts de fondateur qui seront remises aux souscripteurs du capital social. Le fondateur de cette société est M. Jean Baert, à Ham (Somme).

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 16 mai 1926)

Nous avons annoncé le 17 avril dernier la formation de cette société anonyme, qui a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et l'exploitation de tous gisements, mines ou carrières, situés principalement en Tunisie ; elle est aujourd'hui définitivement constituée.

Le siège est à Paris, 73, boulevard de Clichy.

Le capital est de 6 millions en actions de 100 francs, toutes souscrites en numéraire ; il a été créé, en outre, 2.000 parts de fondateur. MM. Jean-Marie-Émile Baert, industriel, à Ham (Somme) ; Jean Dumont, à Grignon (Seine-et-Oise), et André Grisoni, industriel, à Paris, 20, rue Saint-Lazare, ont été nommés administrateurs.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 21 mai 1926)

PARIS. — Formation. — Soc. anon. dite EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE, 73, bd Clichy. — 50 ans. — 6.000.000 fr. — 15 avril 1926. — *Petites Affiches*.

---

---

<sup>1</sup> Eugène Ginier : ingénieur des mines au Vigan, Il crée d'abord de petites affaires dans le Gard, l'Allier, l'Aveyron, puis devient administrateur-directeur technique de la Compagnie minière du Sud-Est et des Mines du Djebel-Sekarna.



Coll. Serge Volper

EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
Société anonyme  
au capital social de 6.000.000 de fr.  
divisé en 60.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 18 juillet 1926

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Constantin, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
Un administrateur (à gauche) : Eugène Ginier  
Un administrateur (à droite) : Baert  
Pierre Forveille, graveur, Paris-Rodez

EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
(*Les Documents politiques*, octobre 1926)

Cette société a été constituée en avril 1926, au capital de 6 millions de francs, en 60.000 actions de 100 francs.

Elle a, pour objet social, l'acquisition, la mise en valeur et l'exploitation de tous gisements de quelque nature que ce soit, de toutes mines ou carrières, situés principalement en Tunisie.

Il existe 2.000 parts de fondateurs attribuées aux souscripteurs d'origine, au prorata du nombre de leurs actions. Ces parts ont droit à 25 % des bénéfices après les prélèvements préalables habituels. Les porteurs de parts sont réunis en une association particulière.

La société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres, au moins, et de douze au plus. L'assemblée constitutive a nommé comme premiers administrateurs : MM. J.-M.-E. Baert ; Jean Dumont et André Grisoni.

On annonce que les actions et les parts de cette société seront négociées prochainement sur le marché de Paris.

---

(*Les Archives commerciales de la France*, 28 décembre 1926)

Paris. — Modification. — Soc. dite EXPLOITATIONS MINIÈRES en TUNISIE, 73, b. Clichy. — Transfert du siège 20, St-Lazare. — 6 déc. 1926. — *Petites Affiches*.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*Le Mercure africain*, 29 décembre 1926)

Cette société signale qu'il vient d'être découvert au Djebel-Ressas un filon de six mètres de puissance et qu'un tonnage d'une centaine de mille tonnes de minerai de plomb marchand serait désormais assuré à l'exploitation qui, dès l'année prochaine, produirait 3.000 tonnes, chiffre que l'installation de la laverie permettrait de doubler.

---

*Annuaire Desfossés*, 1927, p. 1469 :  
Exploitations minières en Tunisie  
Conseil : E. Fournier, E. Ginier, J. Baert, J. Dumont, A. Grisoni.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 12 mai 1927)

Siège transféré du 73, boulevard de Clichy, au 20, rue Saint-Georges, à Paris.

---

Exploitations minières en Tunisie

(*La Journée industrielle*, 12 mai 1927)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1926 se soldant par un bénéfice net de 1.383.653 fr. qui a été affecté à divers amortissements.

---

1927 : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ DES MINES DU DJEBEL-MELALIS

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 10 septembre 1927)

La propriété minière de cette société a, une superficie de 1.700 hectares, divisés en une concession, deux permis d'exploitation et un permis de recherche. Les travaux sont divisés en trois groupes principaux, ceux du Djebel Touireuf, du Djebel Lafi et du Djebel Ressas.

La formation métallifère de l'ensemble est des mieux caractérisée et toutes les reconnaissances faites actuellement permettent de conclure que le gisement deviendra d'autant plus important qu'on descendra davantage en profondeur, à l'encontre de ce qui se passe parfois dans les gîtes minéraux de l'Afrique du Nord.

Le minerai actuellement reconnu correspond à plus de 100.000 tonnes de plomb métal.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 14 septembre 1927)

Les Exploitations minières en Tunisie exploitent le gisement de Touireuf, dont la formation est celle des grandes mines de notre protectorat.

La richesse du minerai est telle que l'écart entre les prix de vente et le prix de revient assure à la société, sur la base des premiers résultats obtenus, un bénéfice d'autant plus considérable que l'application des procédés électrolytiques Cowper-Coles assurera à l'affaire un avenir plus brillant encore que celui des autres mines tunisiennes.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 16 septembre 1927)

Toujours très demandée, l'action progresse tous les jours de 25 à 30 points, quelquefois plus. Des gens bien informés disent que les dirigeants s'efforcent de modérer cette hausse continue, mais n'arrivent qu'en partie à leur but.

Les indications officielles et officieuses des ingénieurs des mines de la Tunisie incitent, en effet, à profiter des cours actuels pour entrer dans une affaire qui paraît appelée à l'avenir le plus brillant et comparable aux meilleures exploitations minières de l'Afrique du Nord dont les actions cotent, pour certaines, plusieurs milliers de francs.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 21 septembre 1927)  
*Le Courrier maritime nord-africain*, 3 octobre 1927)

Les mines de plomb du Djebel-Touireuf, propriété de la Société anonyme « Exploitations minières en Tunisie », comprennent :

1° La concession de ces mines proprement dites, qui est perpétuelle et qui s'étend sur une superficie de 591 hectares pour l'exploitation des minerais de plomb, de zinc et connexes ;

2° Deux permis d'exploitation et un permis de recherche concernant un ensemble de terrain d'environ 1.700 hectares. Les permis d'exploitation et de recherche donnent un droit exclusif de recherche dans la législation tunisienne.

Tous ces gisements se trouvent dans le massif montagneux d'Ouergha, près de la frontière algérienne, à 18 kilomètres au nord-ouest du Kef.

Jusqu'à ces derniers temps, la mine était desservie par la gare d'Oued-Méliz, à 20 kilomètres au nord de la concession, mais l'importance croissante du centre minier a déterminé la Compagnie des Chemins de fer tunisiens à installer une station spéciale : « la gare de Touireuf », sur la ligne de Netance au port de Tunis par voie ferrée n'est qu'à 160 kilomètres, est reliée aux mines par une bonne route de 14 kilomètres.

Ce gisement se compose essentiellement de champs de fractures minéralisées, dont le remplissage est constitué par du carbonate de plomb, des galènes et d'une gangue calcaire.

Il existe, dès maintenant, aux mines, des installations primitives qui ont permis, depuis le début de l'année, une production provisoire de 890 tonnes de minerai marchand vendu. Des installations sont en cours, notamment celle d'une laverie dans le but de produire 40 tonnes de minerai marchand par jour.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 22 septembre 1927)

Une étude technique très serrée, due au professeur France Ehrmann, chef des laboratoires minéralogiques de la Faculté d'Alger, a été publiée par le *Sans Fil*. Le fait le plus intéressant peut-être de cette étude est l'opinion du professeur Ehrmann sur l'origine des gisements plombières tunisiens, notamment dans la région où les Exploitations minières en Tunisie ont leurs concessions. Il estime, en effet, que ces gisements se sont constitués en s'insinuant de bas en haut dans les terrains triasiques, de sorte que la généralisation est beaucoup plus massive et importante à mesure que l'on s'avance en profondeur.

Cette opinion se trouve confirmée par les faits, notamment dans les gisements des Exploitations minières en Tunisie, où, en profondeur, on rencontre des filons dont la puissance atteint d'abord 8 mètres pour arriver à 20 mètres à mesure que les travaux d'avancement gagnent en profondeur. On doit donc escompter que, dans les semaines et les mois qui vont venir, la société rencontrera des gîtes métallifères de plus en plus riches et que les 720.000 tonnes actuellement en vue seront incessamment considérablement augmentées. L'action Exploitations minières en Tunisie nous paraît donc au plus haut point digne d'intéresser des capitalistes qui savent voir l'avenir d'une affaire lorsqu'elle est encore sous-estimée.

(La Journée industrielle, 22 et 28 septembre 1927)

Les travaux effectués par la société lui ont permis de déterminer, pour les différents groupes, le tonnage suivant :

a) Djebel Touireuf. — Dans le filon Jobard, en premier allongement d'une vingtaine de mètres a été arrêté en plein filon. On a conclu à une courbature basée sur les chiffres suivants : profondeur 80 mètres, allongement en direction 50 mètres, puissance 0 m. 60, soit un cube de 2.100 mètres cubes. Au filon Saint-Félix, le tonnage reconnu a été admis avec les coordonnées suivantes : longueur 156 mètres, hauteur 50 mètres, puissance 2 m. 50, soit un cube de 12.500 mètres cubes.

b) Djebel Lafi. — L'estimation du minerai reconnu a pu être calculée sur : longueur 200 mètres, profondeur inclinée 78 mètres, puissance 1 m. 50, soit 21.000 mètres cubes.

c) Ressas. — Pour les Ressas Est, on a 60 mètres de longueur, 60 mètres de profondeur, 20 mètres de puissance pour le filon 1, et la même longueur et 10 mètres de plus en profondeur, mais avec une puissance de 5 mètres, pour le filon 2, ce qui donne ; pour le filon n° 1, 72.000 mètres cubes et pour le filon n° 2, 18.000 mètres cubes.

Pour le Ressas-Ouest, l'étude faite par la Société à la surface lui a permis d'évaluer à 2.000 mètres carrés environ la surface de la masse minéralisée, reconnue aujourd'hui sur 30 mètres de hauteur, ce qui donne 60.000 mètres cubes.

Le cube total est donc de 195.000 mètres cubes. La densité en place, pour les minerais ayant 10 à 20 % de plomb, pouvant être fixée à 4, le tonnage estimé par la Société est donc de  $155.000 \times 4 = 780.000$  tonnes, correspondant à plus de 190.000 tonnes de plomb métal.

Le chiffre indiqué ci-dessus suppose que la minéralisation se présente aux points non encore reconnus dans les mêmes conditions que ceux qui ont été mis en évidence. Il pourrait être largement dépassé si la formation métallifère continue à augmenter en profondeur, et davantage, si la présence du gîte minéralisé au contact du trias est reconnue.

En dehors des installations actuelles, divers appareils doivent être mis en place, capables de passer 80 tonnes en 10 heures, et la mine se propose de marcher à deux postes en raison des stocks importants qu'elle a préparés en vue du fonctionnement de la laverie.

Tout en terminant l'installation en cours et la laverie commandée, les exploitants des Mines de Touireuf étudient dès à présent de la doubler. D'autre part, la Société projette d'installer à la mine même une fonderie de plomb pour le traitement des minerais.

En outre, il existe actuellement en Angleterre des procédés électrolytiques découverts récemment par le professeur Cowper-Coles, qui ont pour but, par traitement à pied d'œuvre, d'obtenir directement en partant des minerais, des métaux chimiquement purs. C'est ainsi qu'en traitant du minerai de plomb, on peut obtenir soit du plomb métal chimiquement pur, soit de la léthargie, soit du minium, par un procédé continu et à un prix de revient très bas.

Une société a été créée en Angleterre : l'Associated Minerals and Metals Ltd, qui est patronnée par l'Anglo-Oriental and General Investment Trust Ltd pour exploiter industriellement les nouveaux procédés Cowper-Coles. Dès à présent, la Société Exploitations minières en Tunisie s'est assurée l'exclusivité, pour toute la Tunisie, du traitement des minerais par les procédés Cowper-Coles dont les brevets sont la propriété de l'Associated Minerals and Metals Ltd, ce qui pourrait permettre à la Société de traiter directement les minerais sur le carreau de la mine et, de ce fait, de réaliser une économie en évitant ainsi le transport de matières inutiles, et de fabriquer des produits d'une grande valeur.



La laverie provisoire a produit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1927, 850 tonnes environ, livrées à Mégrine et réparties de la manière suivante : janvier 1927, 140 tonnes teneur 48 % de plomb ; février 1927, 110 tonnes teneur 45 % de plomb ; mars 1927, 120 tonnes teneur 50 % de plomb ; avril 1927 140 tonnes teneur 48 % de plomb ; mai 1927, 200 tonnes teneur 47 % de plomb ; juin 1927, 180 tonnes teneur 47 % de plomb.

Les éléments du prix de revient actuel de la tonne de minerai préparé, qui ont été communiqués par la société donnent un total de 640 francs à la tonne. Ce prix de revient comporte des amortissements de travaux neufs et d'installations qui pourra s'améliorer lorsque les installations primitives actuelles seront renforcées par les installations en cours.

La production consistera en minerais de scheide (minerai trié à la main) et en minerais provenant du traitement de la laverie. Celle-ci a été prévue, suivant les indications données, dans le but de passer 156 tonnes de minerais par 24 heures; la Société compte obtenir 40 tonnes de minerai marchand par jour de marche, soit, pour 300 jours par an, 12.000 tonnes environ.

Sur le bénéfice brut, il y a lieu de prélever les amortissements, les frais généraux et impôts, et une redevance au gouvernement tunisien. Il est à remarquer, pour les Mines de Touireuf, que la redevance ne sera pas de l'importance de celle qui est revue par le décret du 29 décembre 1913. Ce décret, en effet, s'applique aux nouvelles concessions, alors que la concession du Djebel Touireuf remonte à l'année 1902 et n'a à supporter comme droits que 6 % environ du produit net de l'extraction, une fois le capital rémunéré.

---

Exploitations minières en Tunisie  
Société anonyme au capital de 6.000.000 de francs  
(*La Journée industrielle*, 6 octobre 1927)

Conseil d'administration

Président : M. Eugène Fournier, administrateur de sociétés.

Vice-président : M. Privat-Deschanel <sup>2</sup>, grand officier de la Légion d'honneur, administrateur de la Banque privée, etc., secrétaire général honoraire du ministère des Finances, procureur général honoraire auprès de la Cour des Comptes, inspecteur général honoraire des finances, etc., etc.

Administrateur délégué : M. Eugène Ginier, ingénieur civil des mines, administrateur de sociétés.

Administrateurs : M. Edmond Reisser, chevalier de la Légion d'honneur, ancien administrateur de la Banque de France, ancien trésorier payeur général en France et de l'Algérie, administrateur de la Banque d'émission de Madagascar, etc. ; M. Dumont, chevalier de la Légion d'honneur, professeur à l'École nationale d'agriculture de Grignon.

Cette société, dont les titres, depuis leur introduction en Bourse, ont monté d'une manière régulière sans connaître jamais la moindre défaillance, s'affirme, une fois de plus, comme une entreprise dont les mines sont les plus considérables qu'on ait depuis longtemps connues.

En dehors de la masse de minerai que des ingénieurs compétents ont pu cuber et estimer à plus de 800.000 tonnes, il résulte que l'exécution du programme des travaux dans le secteur du Ressay Ouest a permis de se rendre compte que la minéralisation reconnue dans ce secteur avec 25 m. de puissance était de nature à franchir le

---

<sup>2</sup> Georges Privat-Deschanel (1868-1942) : polytechnicien, inspecteur ds finances, ancien président du Crédit français. Voir [encadré](#).

périmètre minier actuellement concédé à « Exploitations Minières ». Cette constatation, qui montre une fois de plus toute la tenue en direction de la masse minéralisée, a amené les dirigeants à demander une extension de périmètre au delà des 1.700 hectares qui représentaient jusqu'à maintenant le domaine minier de la société.

Tout le monde est d'accord pour dire que c'est grâce à la puissance des fiions que l'exploitation pourra avoir un prix de revient excessivement réduit et il faut tenir compte, d'autre part, que la main-d'œuvre tunisienne est au moins 4 ou 5 fois moins onéreuse que la main-d'œuvre métropolitaine.

Les teneurs moyennes de la minéralisation en masse sont hors de pair puisqu'il existe aujourd'hui des fronts de taille au Djebel Ressay Ouest capables de fournir des tout-venant à 35 % de métal.

La centrale électrique de 350 CV est en voie d'achèvement. La laverie est en cours de montage ; elle tournera avant la fin de l'année et, durant les trois derniers mois, la production a fait plus que doubler puisque, de 100 tonnes, elle est passée à 270 tonnes au mois d'août, puis à 350 tonnes en septembre, le tout en minerai de scheide, mis en sacs au chantier même, sans secours des appareils mécaniques qui, nous le répétons, ne seront mis en route que courant novembre.

Les éléments qui assurent la prospérité d'Exploitations Minières ne manquent donc pas à la société si l'on ajoute que la mine concédée de Touireuf appartient à l'ancien régime et qu'elle est, par conséquent, merveilleusement placée, tant au point de vue fiscalité que redevances minières.

Tout cet ensemble de faits motive l'ascension du titre depuis son introduction et nous sommes certains que les cours actuellement pratiqués ne sont qu'une première étape.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 6 octobre 1927)

Nous apprenons que la Société Exploitations minières en Tunisie vient de signer avec la Metallurgical Processes Ltd un contrat par lequel elle obtient l'exclusivité pour la Tunisie des nouveaux procédés de traitement électrolytique des minerais, procédés brevetés dans le monde entier.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 7 octobre 1927)

Il est bien confirmé que la Société « Exploitations Minières en Tunisie » a bien obtenu l'exclusivité pour la Tunisie des nouveaux procédés de traitement électrolytique pour les minerais de plomb.

La mise en œuvre de ces procédés permettra d'obtenir non seulement le plomb métal chimiquement pur, en partant directement du minerai quelle que soit sa composition ou sa teneur, mais aussi la litharge et le minium, produits très recherchés dont les prix très élevés (131 fr. la tonne actuellement) sont à l'abri des fluctuations du cours du plomb métal.

Le prix de revient de ce traitement électrolytique est d'environ le tiers des procédés actuellement employés.

La Société « Exploitations minières en Tunisie » paraît dès maintenant s'être assuré l'exploitation de mines, en dehors de celle de Touireuf, qui, par la complexité de leurs minerais, ne pouvaient produire du minerai marchand à un prix avantageux ; le



nouveau procédé électrolytique pouvant être appliqué économiquement au traitement des minerais les plus complexes, si nombreux sur le territoire de la Tunisie, permettra à la Société d'exploiter ces mines dans les meilleures conditions.

La Société « Exploitations minières en Tunisie » pourra soit accorder des licences du procédé de la « Metallurgical Processes Limited » à d'autres sociétés minières en Tunisie, soit assurer elle-même le traitement des minerais de la plupart des exploitations de la Régence. Dans les deux cas, la société sera assurée d'un bénéfice supplémentaire important.

Ce sont ces considérations et le fait très rare de voir une société minière réunir des éléments aussi considérables, tant miniers qu'industriels, qui font que certains groupes recherchent de plus en plus le titre de la société comme un titre de grand avenir.

---

### VALEURS NORD-AFRICAINES ET COLONIALES

Exploitations minières en Tunisie  
(*L'Écho d'Alger*, 10 octobre 1927)

L'action Exploitations minières en Tunisie poursuit ses progrès de 14,55 à 16,10. Cette société vient de s'assurer définitivement l'exclusivité pour le territoire de Tunisie, d'un procédé appartenant à la Metallurgical Processes L.T.D., patronnée par une des plus importantes sociétés minières en Angleterre, procédé électrolyte permettant de traiter directement le minerai de plomb dès sa sortie de la mine, en vue d'en extraire soit du plomb chimiquement pur, soit de la litharge ou du minium, produits qui coûtent actuellement £ 31, c'est-à-dire £ 11 de plus à la tonne et dont les prix ne sont pas influencés par le cours du plomb, et cela à un prix de revient inférieur à ce que coûte actuellement la production du plomb en métal par les moyens connus ; ajoutons que les Exploitations minières bénéficient d'un patronage très intéressant, comprenant M. Eugène Fournier comme président, M. Privat-Deschanel comme vice-président, M. Eugène Ginier comme administrateur délégué, M. Edmond Reisser<sup>3</sup> et M. Dumont comme administrateurs.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 12 octobre 1927)

Si l'industrie minière a fait de rapides progrès pendant ces dernières années en Tunisie, on doit constater que l'industrie métallurgique a été à peu près stagnante du fait de l'absence de mines de houille, d'une part, et d'énergie électrique, d'autre part, l'irrégularité du débit des rares cours d'eau ne permettant pas la production de la force motrice à bon marché.

L'Industrie tunisienne n'est donc encore qu'au début de son évolution et celle-ci sera d'autant plus rapide que des moyens tectoniques nouveaux viendront suppléer aux éléments essentiels qui jusqu'à présent ont fait défaut à toute activité Industrielle.

On peut affirmer, dès à présent, que la Société « Exploitations minières en Tunisie » possède les éléments nécessaires à cette évolution grâce à l'exclusivité qu'elle a obtenue de la Metallurgical Processes Ltd pour traiter électrolytiquement les minerais de plomb en vue d'en extraire directement, soit le plomb métal chimiquement pur, soit les sels de ce métal : litharge, minium, céruse, à un prix de revient excessivement bas. Ainsi, grâce

---

<sup>3</sup> Edmond Reisser : trésorier payeur général de l'Algérie (juillet 1916-juin 1926), administrateur de la Banque de Madagascar (janvier 1926), de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles, etc. Président de la Compagnie africaine de sisal (1929). Voir [encadré](#).

à l'activité d'une société privée; l'Industrie du plomb et de ses dérivés connaîtra bientôt en Tunisie un essor remarquable et créera une nouvelle source de richesse et de prospérité dans tous les territoires de la Régence, essor dont la Société « Exploitations minières en Tunisie », sera, à juste titre, la première à bénéficier.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 22 octobre 1927)

Le conseil d'administration de cette société vient de décider de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour le 8 novembre prochain, en vue de doubler le capital social, dans des conditions qui seront très avantageuse» pour les actionnaires.

Le but de cette opération est :

1° D'augmenter le domaine minier par l'achat de plusieurs mines de plomb et de zinc parfaitement étudiées ;

2° De prendre, par la levée d'une option consentie à des conditions très avantageuses, le contrôle d'une autre société productrice de plomb en Tunisie, où des tonnages importants sont déjà démontrés ;

3° De réaliser pratiquement les accords déjà intervenus à Londres, relativement aux procédés électrolytiques pour le traitement des minerais et passer à l'exécution du programme industriel qui en sera la conséquence.

Quoique tenu secret, ce fait transpirait depuis quelques jours en Bourse, ce qui explique l'ampleur dont a bénéficié ce marché.

Il est indiscutable que les actionnaires vont se trouver particulièrement favorisés par cette opération, et nous croyons pouvoir affirmer qu'un syndicat très puissant s'est constitué en vue de garantir cette augmentation de capital.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 25 octobre 1927)

L'augmentation du capital projetée par le conseil a été exploitée par des vendeurs professionnels qui ont réussi à provoquer un vif recul de l'action, mais ce jeu de la spéculation ne change en rien les destinées de l'affaire et nous croyons que le temps peu éloigné des rachats favorisera au contraire ceux qui mettent à profit ces bas cours pour entrer dans la valeur.

Le doublement du capital social a pour but de placer la société parmi les toutes premières affaires minières de l'Afrique du Nord, en portant son domaine minier de 1.700 hectares à près de 5.000 hectares. Il va permettre, en outre, à la société :

1° De prendre le contrôle de sociétés déjà existantes et de se constituer un portefeuille de tout premier ordre à des conditions extrêmement avantageuses ;

2° De réaliser les installations industrielles nécessitées par la mise en application des procédés électrolytiques dont la Société s'est assuré l'exclusivité en Tunisie.

Les 60.000 actions nouvelles seraient émises à 500 francs.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 26 octobre 1927)

Les exigences de l'époque contemporaine démontrent d'une façon impérieuse la nécessité du groupement et de l'organisation pour diminuer au maximum possible les frais de revient non seulement de la main-d'œuvre, mais encore dans les services techniques et dans tous les services annexes. C'est à cette préoccupation particulièrement précise et particulièrement actuel que répondent les Exploitations minières en Tunisie en augmentant leur capital, non pour des besoins de trésorerie qui ne s'imposaient nullement, mais pour étendre de façon massive leur superficie de travail et porter la société au premier rang des entreprises minières non seulement en Tunisie, mais dans le monde entier. Concentration dont les résultats se trouveront encore renforcés du fait de la licence que possède la société pour le traitement des minerais par un procédé particulièrement économique et qui lui assure, en dehors de ses bénéfices propres, un bénéfice de traitement très rémunérateur des minerais étrangers. Ainsi les Exploitations Minières se classeront à une place prépondérante parmi les producteurs tunisiens de ces deux minerais de grande consommation que sont le zinc et le plomb.

Les réels avantages de l'opération envisagée par la société ne pouvaient être longtemps méconnus par la Bourse et malgré l'ambiance défavorable, la spéculation a dû procéder à des rachats qui ont porté l'action à 1.520, soit une hausse de 100 points sur lundi. La reprise doit s'étendre au fur et à mesure que se préciseront les conditions très avantageuses faites aux porteurs de titres.

---

EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE.  
(*Le Journal des débats*, 4 novembre 1927)

On nous communique

On évalue à cinquante mille tonnes les quantités de minerais que fournissent les seules tranchées à ciel ouvert effectuées actuellement Ce premier stock sera passé à la laverie en 1928 et doit donner, d'après les estimations, très serrées, un minimum de 10.000 tonnes de concentré à 60 et 65 de métal, assurant un bénéfice total de dix millions. Il faut en outre constater que les reconnaissances de ces derniers mois sur le seul gisement de Touireuf dépassent les prévisions les plus optimistes tant en quantité qu'en teneur. Nous croyons également utile de rappeler que la minéralisation particulière du gîte laisse prévoir un enrichissement en profondeur et que les investigations se sont jusqu'ici bornées aux couches superficielles, dont les résultats se passent pourtant de plus longs commentaires.

---

EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
(*Le Journal des débats*, 10 novembre 1927)

L'assemblée extraordinaire d'hier a autorisé le conseil à porter le capital de 6 à 12 millions de francs par l'émission de 60.000 actions nouvelles, du nominal de 100 fr. Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 500 fr. soit 100 fr. de nominal et 400 francs de prime. L'assemblée a également décidé la division des parts de fondateurs en dixièmes. Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 15 novembre 1927)

Cette société, dont l'assemblée générale extraordinaire, qui a eu lieu le 8 courant, a décidé de porter le capital de 6 à 12 millions francs pour développer son domaine minier, semble se trouver dans les conditions les plus favorisées ; en effet, nous apprenons que, depuis le commencement de l'exercice, sans que la laverie, qui va être terminée dans quelques jours, ait fonctionné, on est arrivé à vendre plus de 1.850 tonnes de minerai de schedage à grosses teneurs.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 16 novembre 1927)

Si les colonies représentent une prodigieuse source de richesses en matières premières, leur mise en œuvre n'en représente pas moins, parfois, certains aléas et certaines immobilisations à longue échéance, à moins qu'elle ne se présente sous les aspects déjà nettement matérialisés de certaines entreprises, comme « Exploitations minières en Tunisie ». Celle-ci, avec des moyens de début très faibles, a déjà atteint des résultats pratiques intéressants et peut maintenant, par l'exécution de son nouveau programme d'industrialisation raisonnée, très rapidement atteindre à la prospérité. L'application des procédés nouveaux qu'elle va employer lui permettra de devenir une véritable industrie de produits chimiques des dérivés du plomb et du zinc, produits de grande valeur et d'une vente toujours assurée, pour ainsi dire à l'abri des fluctuations des cours.

Avec le contrôle des entreprises déjà existantes et des gisements d'une particulière richesse, l'augmentation de capital, aux cours actuels, donne mieux que des promesses, tant par les réalisations du présent que par les perspectives et les avantages particuliers du droit de souscription.

---

La Bourse et les mines  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 novembre 1927)

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

J'ai bien reçu les diverses lettres qui vous sont parvenues et que vous m'avez adressées, à la suite de la note parue dans *L'Écho* du 10 octobre, concernant certaine campagne boursière menée à Paris au sujet d'une exploitation minière tunisienne. Voilà bien des compliments que je n'ai pas cherchés, car j'ai dit ce que tous les ingénieurs pensent ici.

Je me suis placé à un point de vue purement objectif et technique en montrant les inconvénients de ces bluffs pour l'industrie minière en général. Les capitalistes, échaudés après le dégonflement du bluff, ne veulent plus entendre parler de mines, même les meilleures, qui, alors, ne trouvent pas de capitaux pour les mettre en valeur.

Après avoir ainsi soulagé ma conscience pour ainsi dire, je n'aurais pas eu à m'occuper de la Société des Exploitations minières en Tunisie, qui pouvait, du reste, très bien être étrangère à la campagne menée sur ses actions, si un entrefilet des communiqués à la presse n'était tombé sous mes yeux :

« La Société Exploitations minières en Tunisie pourra soit accorder des licences du procédé de la « Metallurgical Processes Limited » à d'autres sociétés minières en Tunisie, soit assurer elle-même le traitement des minerais de la plupart des exploitations

de la Régence. Dans les deux cas, la société sera assurée d'un bénéfice supplémentaire important ».

Il s'agit des procédés de traitement électrolytique des minerais de plomb. Or, la métallurgie du plomb par les méthodes ordinaires est tellement simple et facile qu'il est bien probable qu'elle ne sera pas détrônée de sitôt, surtout dans un pays où le courant électrique revient très cher.

D'autre part, les mines tunisiennes ont toutes une trop petite production de minerai pour songer à le transformer elles-mêmes sur place. Et n'ont-elles pas déjà, au surplus, une sorte d'usine centrale à leur porte, puisque la fonderie de Mégrine traite presque tout le minerai de plomb tunisien ?

La société en question a mieux à faire pour gagner de l'argent. Qu'elle termine, donc l'installation de sa laverie pour relever la teneur de son minerai qui ne dépasse pas 40 à 42 %.

C'est, du reste, pour cela et pour acheter d'autres gisements qu'elle va augmenter son capital, avec une prime de 400 % si j'en juge par l'entrefilet de la *Vie financière* qui rend compte de l'assemblée générale. Et précisément sur la même page de ce journal, je trouve le compte rendu de l'assemblée des Mines de Huaron, où le malheureux président se débat avec des actionnaires qui se plaignent que cette affaire n'ait donné que des mécomptes et qu'ils aient perdu tout leur argent.

Je ne veux faire aucun rapprochement avec Touireuf, mais cette fortuite coïncidence ne confirme-t-elle pas les conseils de prudence que je me suis permis de donner en parlant des mines en général. Que les banques de Paris nous laissent donc tranquilles avec leurs boniments qui ne font que jeter le discrédit sur d'honnêtes et modestes petites affaires comme Touireuf, qui ne demandent qu'à grandir tout doucement, si elles le peuvent et si Dieu leur prête vie, comme au petit poisson de La Fontaine, sans chercher à imiter la grenouille du même auteur.

Votre dévoué. . N.

P.S. — Je ne sais rien des nouveaux permis de recherches de Sidi-Bou-Krim, Sidi-Khalifat el Oued-Mezarigue dont il a été parlé à l'assemblée. Le Berthon (*l'Industrie minière en Tunisie*) ne les signale même pas, mais cet ouvrage officiel date de 1922 et il est possible que, depuis, on ait trouvé du minerai dans les gisements sporadiques si nombreux du Protectorat.

Notre impartialité nous fait maintenant un devoir de placer sous les yeux de nos lecteurs les passages essentiels du rapport, présenté à l'assemblée générale de la société Exploitations minières en Tunisie. Les voici :

« Nous vous avons convoqués en assemblée générale à l'effet de porter notre capital de 6 à 12 millions de francs par l'émission de 60.000 actions nouvelles d'un nominal de 300 francs.

Les motifs qui nous ont fait vous demander d'augmenter votre capital social sont nettement étrangers à la marche de notre seule affaire de Touireuf ; ils ont une toute autre cause.

En effet, votre société a le rare privilège de pouvoir négocier la licence tunisienne des procédés du traitement électrolytique des minerais, détenus actuellement par une société anglaise.

Ce sera une révolution dans l'art du traitement du minerai et vous seriez les premiers, Messieurs, à en profiter. Veuillez nous dispenser de vous donner ici de plus longs détails : nous attendrons l'installation de la première usine de traitement.

Étant ainsi à même de traiter très prochainement dans d'excellentes conditions les minerais de zinc et de plomb, votre conseil a été amené à rechercher les mines capables de fournir le tonnage nécessaire aux futures usines de transformation ; son choix s'est porté sur différentes affaires situées dans la même région que vos mines de Touireuf et leur acquisition vous permettra de vous créer un domaine minier de premier ordre et

hors pair ; elles sont, actuellement, la propriété de M. Ginier ; il vous les rétrocède à leur prix de revient ; il ne les avait, d'ailleurs, acquises en son nom personnel que pour éviter les surenchères et dans le seul but de les mettre à votre disposition.

Ces affaires, qui s'appellent Sidi Bou Krim, Sidi Khalifat, Oued Mézarigue, comprennent trois permis d'exploitation et quatre permis de recherches, représentant en tout près de 3.000 hectares et plus de 300.000 tonnes de minerais à la vue.

Toutes ces affaires ont été minutieusement étudiées et consciencieusement choisies au milieu de beaucoup d'autres ; toutes n'ont besoin, pour devenir de nouveaux « Touireuf », que de capitaux et d'un personnel capable de conduire à bien le programme d'organisation. Vous les prenez sans aucun risque, car les tonnages actuellement à la vue garantissent non seulement les débours d'acquisition, mais encore tous les frais engagés. Ces mines, nous l'avons dit, possèdent à l'heure actuelle plus de 300.000 tonnes de minerai qui ne demandent qu'à recevoir l'électrolytisme pour se transformer en métal, ce qui n'empêche que les travaux en profondeur en cours d'exécution restent pleins de promesses pour des rencontres plombifères. »

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 24 novembre 1927)

Le droit de souscription s'inscrit demandé à 332 francs. Rappelons que le droit, représenté par le coupon n° 1, donne la faculté aux actionnaires de souscrire jusqu'au 30 novembre à l'augmentation de capital, à raison de une action nouvelle pour une action ancienne.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 10 décembre 1927)

Une assemblée extraordinaire tenue hier, a ratifié l'augmentation du capital social porté de 6 à 12 millions par l'émission d'actions de 100 fr.

---

La Bourse et les mines  
« Exploitations minières en Tunisie »  
par C.D.  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 décembre 1927)

On s'est beaucoup ému, en Tunisie, de l'histoire extraordinaire de la petite mine de Touireuf achetée par la Société Exploitations minières en Tunisie, dont un groupe bancaire de Paris a poussé audacieusement la valeur des actions à des cours fantastiques. Cette émotion a même gagné les pouvoirs publics, et le ministre des Affaires étrangères a demandé d'urgence un rapport au Service des mines sur cette affaire qui frisait le scandale.

Nous ne connaissons pas les termes de ce rapport, mais, s'agissant d'une question technique, il est facile d'en prévoir la conclusion, qui est celle indiquée par notre correspondant bienveillant dans les lettres qu'il nous a adressées à ce sujet. A Paris, on peut vivre sur un mirage, mais sur place, dans le bled, on voit plus juste et personne ne s'illusionne sur la valeur des communiqués à la presse, véritables défis au bon sens et

monuments d'inconscience, alors que chacun sait que tout ce qui touche au plomb et à son minerai traverse en ce moment une crise qui, en certains pays comme l'Espagne, devient véritablement calamiteuse.

Quoi qu'il en soit, cette histoire se complique maintenant du fait que la société a augmenté son capital. Nous aurons donc à examiner la question au double point, de vue de la société minière et de la Bourse.

La société minière, profitant des circonstances financières créées artificiellement par le groupe bancaire, a doublé son capital par l'émission de 60.000 actions avec prime de 400 % soit à 500 francs. C'était son droit et tout ce qu'on peut lui reprocher, c'est l'importance de cette prime de 400 fr., alors que d'autres sociétés minières du même genre, comme Aguilas par exemple, dont on connaît cependant l'importance du portefeuille, s'est contentée au même moment d'une modeste prime de 40 fr. Rien, en fait, ne justifie une telle exagération.

Ce n'est pas la mine de Touireuf, le rapport du conseil est formel à ce sujet : « Les motifs qui nous ont fait vous demander d'augmenter votre capital social sont nettement étrangers à la marche de notre seule affaire de Touireuf, ils ont une autre cause.

En effet, notre société a le rare privilège de pouvoir négocier la licence tunisienne des procédés du traitement électrolytique des minerais, détenus actuellement par une société anglaise. »

Nous avons, et tous les ingénieurs ont, une opinion sur le traitement électrolytique des minerais de plomb. Et elle n'est pas favorable. La société minière est-elle mieux fixée que nous ? Nous ne le croyons pas puisque le président a dit, en même assemblée : « Nous avons assisté aux expériences, et je vous renouvelle l'assurance que nous ne construirons l'usine que lorsque nous aurons tous apaisements. »

Tous ! Tiens ! mais alors on ne les a pas encore, ces apaisements. Du reste, admettons que tout soit parfait dans ce procédé. La licence tunisienne porterait sur quel tonnage de minerai, en admettant que tout le monde se jette sur ce procédé mirifique, ce qui fera sourire bien des ingénieurs ? Une trentaine de mille tonnes, tout au plus. Et alors !

Quoi qu'il en soit de ces prétextes fragiles, la société minière a trouvé 30 millions que le groupe bancaire a mis à sa disposition en garantissant l'émission des 60.000 actions nouvelles. Et de ceci nous n'avons rien à dire puisque c'est de l'argent destiné à une affaire minière et non pas à enrichir des spéculateurs. Nous avons trop protesté contre les excès de la spéculation qui détournent les capitalistes étrillés, des affaires minières, pour élever une objection contre cette rentrée de 30 millions.

Il faut simplement souhaiter que les Exploitations minières en Tunisie fassent un bon emploi de cet argent, créent des entreprises rémunératrices et arrivent à développer l'industrie minière en Tunisie ou ailleurs.

Mais il reste à examiner le point de vue boursier. Comme on le pense bien, le groupe bancaire qui a garanti cette émission s'inquiète très peu du développement de l'industrie minière. Il n'a qu'un but, avant, comme après l'émission, c'est de placer son papier aux plus hauts cours possibles. Ce groupe doit, tant en action anciennes que nouvelles, réunir au moins les deux tiers du capital, soit 80.000 actions, qui lui reviennent en moyenne à 300 francs. Et, à défaut de les placer au cours fantastique d'avant l'émission, il va certainement battre le rappel pour les écouler aux cours actuels, qui laissent un bénéfice de plus de 600 francs par titre soit près de 50 millions pour l'ensemble du paquet. Et ce n'est, sans doute qu'un minimum.

On voit, par ces chiffres, quelle belle opération se prépare aux dépens de ceux qui se laisseront prendre aux communiqués qui vont commencer à pleuvoir. Le groupe en question peut bien engager quelques millions de dépenses pour arriver au but qu'il s'est proposé. D'autant, qu'il semble avoir la neutralité, pour ne pas dire plus, du conseil d'administration de la société minière qui, jusqu'ici, ne s'est pas désolidarisée de ses



agissements. Il est vrai qu'après avoir reçu 30 millions, la société minière doit montrer quelque reconnaissance.

Voilà, en tout cas, une affaire qui aura fait quelque bruit et ce n'est sans doute pas fini. Tout ce qu'on peut souhaiter, au point de vue de l'intérêt général, 'c'est que le groupe bancaire, qui a soi-disant une si belle confiance, ravale son papier, et que le public sage, attende les résultats des nouveaux travaux miniers que la société entreprendra avec l'argent frais qui lui est tombé du ciel d'une façon si inattendue.

---

## 1928 : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ DES MINES DU DJEBEL-DISS

---

### Exploitations minières en Tunisie (*Le Journal des finances*, 4 mai 1928)

Le marché des actions et des parts de la Société d'exploitations minières en Tunisie s'est assez vivement animé pendant ces derniers temps ; ces deux titres qui, il y a un mois environ, se tenaient à proximité, le premier de 1.100 fr., le second de 3.600 fr., cotent respectivement, aujourd'hui, 1.610 fr. et 5.015 fr. Cette hausse paraît due aux renseignements mis en circulation au sujet des travaux de développement du domaine minier.

D'après ces renseignements, des rencontres très intéressantes auraient été faites, récemment, au Ressas-Est, qui est actuellement le secteur qui présente le plus grand tonnage démontré de l'ensemble des gisements de Touireuf exploités par la société.

Le tonnage reconnu au Ressas-Est se trouverait assez sensiblement accru et, de plus, on aurait reconnu une minéralisation capable de fournir des minerais tout venants renfermant une forte proportion de plomb-métal.

Les travaux actuellement en cours d'exécution et effectués méthodiquement, tout en produisant un tonnage appréciable, tendraient à délimiter, tant en direction qu'en profondeur, cette masse de minerai.

---

(*Le Journal des finances*, 18 mai 1928)

La hausse des actions et des parts Exploitations minières en Tunisie s'est développée d'une façon sensible, et les cours ont atteint 1.810 pour l'action et 5.500 pour le 1/10<sup>e</sup> de part. Les derniers rapports reçus confirmeraient l'existence d'une masse minéralisée non seulement aux mines mêmes de Touireuf, et particulièrement dans le secteur de Ressas, mais encore dans toutes les autres mines dont la Société s'est assuré la propriété, comme Sidi Bou-Krim, dont la concession est voisine de celle de Bazina Oued Merazigue et Sidi Kalifat.

---

Aguilas  
(*Le Journal des finances*, 1<sup>er</sup> juin 1928)

L'action Exploitations minières en Tunisie est toujours activement traitée à 1.675. Signalons que les nouveaux titres provenant de l'augmentation de capital de novembre dernier seront mis à la disposition des souscripteurs à partir du 1<sup>er</sup> juin prochain.

---

EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
(*Le Journal des débats*, 15 juin 1928)

La société se développe. Elle se propose de passer des contrats avec des sociétés minières dont les gisements sont trop pauvres pour être exploités, actuellement, avec profit.

Grâce à son augmentation de capital, elle construira des usines qui traiteront les minerais fournis par l'exploitant.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1928)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice 1927 se soldant par un bénéfice net de 3.281.317 fr. qui, après déduction de la réserve légale, a été affecté aux amortissements.

L'assemblée a donné *quitus* de gestion à MM. Grisoni et Baert, administrateurs démissionnaires, et à la succession de M. Dumont, administrateur décédé. MM. Privat-Deschanel, E. Reisser et le général Poignon ont été nommés administrateurs.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a décidé de porter le capital social de 12 à 26 millions, par l'émission d'actions de 100 fr. (dont 2 millions d'actions à vote plural).

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire*, 9 juillet 1928)

Conformément à l'autorisation qui lui a été accordée par l'assemblée extraordinaire du 28 juin dernier, le conseil d'administration a décidé d'émettre au pair 120.000 actions de 100 francs. Ces actions sont réservées titre pour titre et jusqu'au 28 juillet, aux actionnaires actuels, contre remise du coupon n° 2.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire*, 16 juillet 1928)

Le rapport présenté à l'assemblée du 2 juin dernier signale que la société s'est appliquée, dans le courant du dernier exercice, à développer les travaux aux mines de Touireuf. Elle a également pris des intérêts dans le Djebel Melaliss, souscrit le capital des Mines du Djebel Diss, des Mines du Djebel Tabouna et racheté les Mines de Sidli-bou-Krim. La société a, de plus, pris une participation importante dans le capital de la Metallurgical Processes C<sup>o</sup> Ltd, de Londres, propriétaire des brevets Cooper Coles.

En ce qui concerne la centrale électrique, elle dispose d'une force de 275 CV, largement suffisante pour la perforation mécanique et la laverie. Cette dernière a une capacité de 6 tonnes-heure. La société s'est appliquée à faire de cette laverie une usine

moderne où les produits descendent automatiquement jusqu'à finition, c'est-à-dire jusqu'au stockage.

Enfin, les Exploitations Minières en Tunisie ont construit des kilomètres de voie de 0 m. 60. Vers la gare, la route a été établie sur les cinq derniers kilomètres. La gare est également organisée : la société dispose d'un train tous les deux jours et elle aura bientôt un train quotidien.

---

Les brevets N. C. pour la fabrication du zinc  
COMBINAISON ANGLO-FRANCO-SUISSE-TUNISIENNE  
par C. D.  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1928)

La *Vie financière* a publié un très long compte rendu des assemblées ordinaire et extraordinaire de la Société Exploitations minières en Tunisie avec les rapports du conseil d'administration, les déclarations du président et. les discussions qui ont suivi.

Est-ce à dire que l'on y voit plus clair qu'auparavant sur les perspectives qu'offre cette affaire minière, qui a fait l'objet de tant de critiques en Tunisie et en France. On sait, en effet, que, sous l'impulsion de la Banque de l'industrie minière, les actions et les parts de fondateur ont été poussées à un niveau que rien ne justifie aux yeux des gens compétents, surtout en l'état actuel du marché des minerais et métaux.

Eh bien, à vrai dire, toutes ces critiques paraissent de plus en plus fondées et ce ne sont pas les maigres éclaircissements fournis à l'assemblée du 28 juin, pas plus que les naïves impressions des actionnaires venus à Touireuf, qui peuvent émouvoir un ingénieur.

Tout d'abord, la société a accusé un résultat bénéficiaire de 3.281.3117 fr. 73, mais elle s'est bien gardée de produire un compte de profits et pertes. La raison en est bien simple : c'est que les bénéfices industriels de l'exercice 1927 sont nuls ou presque nuls, ce que tout le monde sait en Tunisie, et que le solde créditeur du compte profits et pertes n'est dû qu'à la revalorisation du portefeuille et à l'agio.

Dans l'état du marché des minerais et étant donné la faible teneur de la galène de Touireuf fournie à Mégrine au cours de l'année 1927, il n'était pas possible de faire mieux. Et voilà pourquoi, le compte de profits et pertes a été escamoté.

Dans l'intérêt de la surcotation des titres à la Bourse, il ne fallait pas faire apparaître un document pouvant impressionner les actionnaires. Sur l'ordre de la Banque de l'industrie minière, la société a dû s'incliner.

Le rapport du conseil ne cache pas, du reste, la situation mauvaise des mines, mais il explique pourquoi la société n'est pas touchée aussi durement que d'autres affaires similaires. Ces explications valent tout un poème.

De même qu'il y a des échantillons de minerai pour actionnaires, il y a aussi des explications pour actionnaires. Passons et arrivons à l'assemblée extraordinaire. C'est le bouquet.

On sait que la société a doublé son capital l'an dernier — avec une prime de 24 millions — en vue de s'intéresser à un procédé de traitement électrolytique des minerais de plomb. Depuis, on n'en parle plus, parce que ce procédé n'est pas applicable. Comme il fallait trouver un autre prétexte pour créer des actions, on s'est retourné cette année vers les minerais de zinc, dont la société, jusqu'ici, s'est peu occupée, s'agissant d'une petite affaire de plomb qui fait 2.000 t. seulement par an.

Ah ! les pauvres exploitants de zinc, on va les sauver, c'était bien temps, car ils sont à bout de souffle. La société a donc pris une option sur la licence des brevets N.C. destinés à révolutionner l'industrie du zinc, en permettant le traitement sur place des minerais.

Qu'est-ce donc que le fameux brevet N.C. n° 572.710 ? C'est tout simplement le brevet Henri Edwin Coley, pris il y a quatre ans pour des *Perfectionnements à la réduction des minerais, oxydes et matières analogues*. Tout cela est bien vague. Expliquons-nous.

« Suivant cette invention, la réduction des minerais de zinc est effectuée en les chauffant à une température ne dépassant pas celle normalement utilisée pour leur réduction et en injectant à cette température sur ou dans les minerais chauffés un hydrocarbure, ou corps approprié contenant un hydrocarbure, de façon que celui-ci se décompose très rapidement et produise du carbone à l'état actif ou naissant effectuant la réduction des minerais. »

Voilà pour le brevet N.C. Dans la pratique, la société se propose de vendre des licences à toutes les petites sociétés minières qui installeront d'abord une première usine d'enrichissement et une seconde de distillation. Écoutez le rapport :

« Nous vous demandons surtout de bien vouloir retenir que la première usine de traitement capable de produire, sur le carreau même de la mine, des oxydes de zinc à 65 % environ, en parlant du minerai pauvre, ne doit coûter que 5 à 600.000 francs pour le traitement de 20 tonnes de tout-venant et qu'une deuxième usine dite « de distillation » susceptible de produire 2 tonnes par jour de zinc métal, en partant des oxydes à 65 % ne doit pas coûter davantage ; que cette deuxième usine se compose, d'éléments qu'il suffit d'ajouter les uns aux autres pour passer de 2 à 4 t., de 4 à 6 t., etc., sans que le prix de construction dépasse 3 à 400.000 fr. pour chaque élément. »

Avec ce système, toutes les mines auront sur place leur petite fonderie de zinc. C'est une jolie perspective, mais n'oublions pas que tout cela se passe en Tunisie, pays des mirages, et nous attendons que la première usine soit installée, ait fonctionné, pour porter un jugement définitif sur ce procédé Coley dit N.C. Du reste, même si, contrairement à ce que beaucoup de techniciens pensent, ce n'est pas une fumisterie nouvelle, le résultat le plus clair de son application généralisée sera de renforcer la baisse du zinc, puisqu'il y aura davantage de minerais traités et de métal fabriqué. Et la fameuse révolution préconisée par la société aboutira à augmenter les pertes des mineurs et fondeurs !

La vérité nous paraît beaucoup plus simple. La société des Exploitations minières en Tunisie a certainement envie de bien faire ; elle cherche, comme toutes sociétés analogues, à sortir de la crise, à s'intéresser à d'autres affaires. Et si le procédé Coley dit N.C. attire son attention, elle peut l'essayer puisqu'elle a 17 millions en caisse et banque, grâce à la prime cotée sur sa dernière augmentation de capital. On conviendra qu'avec ce joli denier, on peut faire des essais d'usines ne coûtant pas plus de 600.000 fr. !

Mais la société est prise dans l'engrenage de la Banque de l'industrie minière qui, elle, se moque pas mal des procédés nouveaux et des gisements. C'est avant tout une fabrique de « papier » et tout prétexte à création de titres nouveaux lui est bon.

Elle a donc dit au groupe Fournier-Ginier :

« Gardez votre argent et, pour le procédé N.C., nous allons faire une petite « combine » anglo-franco-suisse-tunisienne qui nous permettra de lancer 120.000 actions de plus sur le marché. »

Et l'on a dit aux actionnaires : « La société suisse Holding Hercule, propriétaire des brevets de l'anglais Coley, va vous céder ces brevets pour rien, à vous, Français ; elle ne nous demande qu'à souscrire 20.000 titres sur les 120.000 nouveaux, à condition que chacun de ces 20.000 titres ait droit à 10 voix. » De sorte que la société Holding Hercule aura 200.000 voix et les autres porteurs 220.000, ce qui est déjà bizarre, mais on pense bien qu'une combinaison est intervenue entre Hercule et la Banque de l'industrie minière, de façon à utiliser encore la massue d'Hercule sur la tête des derniers actionnaires qui se trouveront engagés dans cette affaire. Tout est là dans des

combinaisons de ce genre : ne pas être dans les derniers, car on pense bien que le dégonflement d'entreprises si follement surcapitalisées ne peut tarder beaucoup.

Nous n'avons, quant à nous, aucune acrimonie contre la Société des Exploitations minières en Tunisie, nous souhaitons qu'industriellement parlant, elle se tire d'affaire dans la crise grave que traverse l'industrie minière. Mais il ne faut pas que les actionnaires de sociétés similaires puissent dire aux administrateurs et ingénieurs : « Voyez Touireuf, la crise ne touche pas cette société, ses dirigeants savent se débrouiller mieux que vous ! »

Non, ne confondons pas tours financiers et travail industriel, remettons les choses au point.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 28 juillet 1928)

Une assemblée extraordinaire convoquée pour hier n'a pu délibérer valablement, faute de quorum, et a été reportée à une date ultérieure.

---

1928 : CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ DES MINES DU DJEBEL-TABOUNA

---

EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
(*Le Journal des débats*, 15 août 1928)

La Société se développe. Elle se propose de passer des contrats avec des sociétés minières dont les gisements sont trop pauvres pour être exploités, actuellement avec profit.

Grâce à son augmentation de capital, elle construira des usines qui traiteront les minerais fournis par l'exploitant.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 5 octobre 1928)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a approuvé les apports faits à la société par la Société Holding Hercule. L'assemblée a également approuvé la rémunération desdits apports par l'attribution à la Société Holding Hercule de 20.000 actions de 100 fr. à vote plural, donnant droit à 10 voix par action dans les assemblées générales.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 24 octobre 1928)

On nous informe que la production du gisement de Touireuf appartenant à cette société a été de 300 tonnes pour le mois de septembre et qu'elle dépassera 500 tonnes le présent mois.

---

1928 (6 novembre) : CAPITAL PORTÉ DE 12 À 26 MF



Coll. Serge Volper

EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
Société anonyme  
au capital social de 6.000.000 de fr.  
divisé en 60.000 actions de 100 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*  
du 18 juillet 1926

CAPITAL PORTÉ À 12.000.000 DE FRANCS  
Décision A.G. du 9 décembre 1927

CAPITAL PORTÉ DE 12 À 26.000.000 DE FRANCS  
Décision assemblée générale extraordinaire  
du 6 novembre 1928

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Constantin, notaire à Paris

Siège social à Paris

DIXIÈME DE PART DE FONDATEUR

La division en dixième de parts de fondateur a été décidée



par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 8 novembre 1927  
et approuvée à la même date par une assemblée générale des porteurs de parts  
Un administrateur (à gauche) : Eugène Ginier  
Un administrateur (à droite) : ?  
Pierre Forveille, imprimeur de titres, Paris-Rodez

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 novembre 1928)

L'assemblée extraordinaire du 6 novembre a reconnu la sincérité de l'augmentation du capital de 12 à 26 millions par l'émission de 140.000 actions de 100 fr., dont 120.000 ordinaires et 20.000 à vote plural, ces dernières souscrites par la Holding Hercule. L'administrateur délégué a déclaré que la laverie est maintenant en état de marche complète. En octobre, il a été expédié 500 tonnes de minerai préparé : en raison des bas cours des métaux, la société a restreint quelque peu sa production.

---

*Annuaire Desfossés*, 1929, p. 892 [saisi main] :  
Exploitations minières en Tunisie  
Conseil : E. Fournier, E. Ginier, J. Baert, J. Dumont, A. Grisoni.

---

Auteur de la finance coloniale  
(*Les Annales coloniales*, 28 janvier 1929)

Notre confrère *Commentaires* publie les échos suivants concernant un certain nombre de voleurs coloniales.

On s'agite

On s'agite sur « Exploitations minières en Tunisie », et l'entourage de M. Guardiola achète.

Est-ce la perspective de la hausse du plomb ?

C'est probablement aussi parce que le public connaît le rapport du professeur Joleaud sur les concessions de cette affaire, dans la Régence, et les résultats des prospections minières faites l'an dernier.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 26 mars 1929)

Les actionnaires de cette société seront convoqués très prochainement en assemblée générale extraordinaire pour être consultés sur une cession éventuelle, à des conditions très avantageuses d'une partie de l'actif social. Les négociations seraient sur le point d'aboutir.

Pour permettre à tous ses actionnaires d'assister à cette assemblée extraordinaire, la société fera distribuer les titres nouveaux, provenant de l'augmentation de capital, à partir du 15 avril 1929, aux guichets de la Banque de l'Industrie Minière, à Paris.

---



Exploitations minières en Tunisie  
(*Le Temps*, 6 mai 1929)

On annonce que les bénéfices de cette société pour l'exercice 1928 sont de l'ordre de 6 millions pour un capital de 12 millions de francs effectivement engagé au cours de cet exercice. Ces résultats sont d'autant plus remarquables que la Société des exploitations minières en Tunisie n'a que trois années d'existence (elle a été constituée en avril 1926) et que l'exploitation rationnelle n'a pas encore commencé proprement parler. En effet, la laverie établie pour produire mensuellement 600 tonnes de concentrés n'est alimentée, en substance, que par les minerais provenant du creusement des galeries qu'on effectue en vue d'établir la démonstration complète de la richesse du gisement.

C'est sous des auspices favorables que se réunira l'assemblée ordinaire des actionnaires qui sera convoquée prochainement.

On sait que cette réunion sera suivie d'une assemblée extraordinaire qui délibérera sur l'attribution aux porteurs d'actions et de parts Exploitations minières en Tunisie des 425.000 actions The Zinc Manufacturing Company Ltd qui lui ont été remises pour prix de son apport de la licence des procédés « Coley » et qui se négocient déjà à Londres avec une prime importante sur le pair. Le procédé « Coley » a créé une véritable révolution dans la métallurgie si délicate du zinc en abaissant d'une façon sensible le prix de revient du métal et en permettant de traiter les minerais les plus pauvres jugés inexploitable jusqu'ici.

---

EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
(*Le Journal des débats*, 1<sup>er</sup> juin 1929)

Une assemblée des porteurs de parts, réunie le 30 mai, a définitivement fixé à 4 actions Zinc Manufacturing C<sup>o</sup> par dixième de part, l'attribution précédemment fixée à 4 actions 1/3. La fraction ainsi abandonnée par les porteurs de parts représente 6.666 actions de 10 sh. de la société anglaise, que la Société des Exploitations minières conservera en portefeuille.

---

Exploitations Minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 2 juin 1929)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1928 se soldant par un bénéfice net de 6.004.328 fr. Après prélèvement de la réserve légale le disponible s'élève à 5 millions 704.108 fr. Une somme de 116.581 fr. a été reportée à nouveau.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, après avoir approuvé le rapport du conseil, a décidé de distribuer aux actionnaires et porteurs de parts 340.000 actions de The Zinc Manufacturing Cy Ltd, sur celles qui lui ont été attribuées, en rémunération de la cession des procédés Coley. Cette distribution sera faite, à raison de titre pour titre, pour les porteurs d'action et de 4 actions The Zinc Manufacturing Cy Ltd pour 1/10<sup>e</sup> de part de fondateur.

---

EXPLOITATIONS MINIÈRES DE TUNISIE

*(Les Annales coloniales, 20 juin 1929)*

L'assemblée ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin, sous la présidence de M. Fournier, a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1928, se soldant par un bénéfice net de 6.004.328 fr., réparti comme suit : amortissement du poste « mobilier » ainsi ramené à un franc, 87.494 fr. ; amortissement du poste « matériel » ainsi ramené à un franc, 1.910.046 fr. ; amortissement d'une partie du poste « constructions » ainsi ramené à 363.542 fr., 3.589.986 fr. ; report à nouveau, 116.581 francs.

L'assemblée a décidé de prélever une somme de 10 millions de francs sur la « Réserve spéciale « actionnaires » affectée à l'amortissement total du solde des Immobilisations. Les postes suivants se trouvent donc tous ramenés à un franc : constructions (363.542), frais d'achats de concessions et permis (8.001), concessions et permis (6.673.883), frais d'augmentation de capital (150.000), travaux préparatoires d'exploitation (1.308.069), licences, traitements métallurgiques (620.700), routes et voies ferrées (575.820).

Dans son rapport, le conseil retrace les étapes parcourues par la société depuis sa constitution et fait état du rapport établi par le professeur Joleaud concernant la richesse du gisement du Djebel-Touireuf.

Voici un passage de ce rapport : « A côté d'un vaste champ d'exploitation dont le cubage est démontré par mon précédent rapport, s'ouvrent chaque jour au Djebel-Touireuf de nouvelles possibilités d'extension de la mine, à des chantiers encore à peine explorés. Exploitation et prospection marchent de pair en parfaite harmonie, grâce à l'excellente impulsion donnée tant à Paris qu'à Tunis par les dirigeants de la Société ».

Pendant que les travaux de recherches et d'aménagement étaient poussés, en 1928, la Société se préoccupait, en outre, en raison des forts tonnages à exploiter, de compléter les installations extérieures (maisons ouvrières, bureaux, magasin, ateliers, etc.). Tout ce programme de travaux est maintenant accompli et la grande laverie, prévue pour ce domaine a été mise en route en juillet dernier. Cet appareil, qui apparaissait à d'aucuns comme beaucoup trop important pour le gisement de Touireuf, « avère, dès maintenant, comme à peine suffisant pour le traitement de la production fournie à l'exploitation et des stocks accumulés par les prédécesseurs. La production actuelle est de 500 tonnes de minerais préparés par mois, et il sera facile d'augmenter très largement cette production lorsque les cours du métal se seront relevés.

À Sidi Bou Krim, les travaux de démonstration se sont développés normalement.

La société étudie l'installation sur le carreau même de la mine d'une usine de traitement des minerais de zinc par les procédés Coley.

Enfin, la société a largement contribué à la constitution des Sociétés « Djebel-Diss » et « Djebel-Tabouna ». Le développement de ces affaires permet de bien augurer de leur avenir.

Vu les bas cours du métal, le conseil a estimé ne devoir vendre que les quantités rigoureusement indispensables à la trésorerie pour la bonne marche des affaires sociales, le complément étant stocké en attendant des cours suffisamment rémunérateurs. L'exploitation étant de ce fait, limitée, le conseil s'est occupé de donner à la société une branche d'activité nouvelle en l'orientant vers le traitement métallurgique des minerais. C'est ainsi qu'il a pris des brevets ou licences concernant des procédés nouveaux de traitement, notamment le procédé Coley.

Les espérances mises dans ces nouveaux procédés se sont réalisées « beaucoup plus rapidement et beaucoup mieux aussi » que le Conseil l'espérait.

Répondant aux questions qui lui étaient posées, le président a indiqué que le stockage du minerai était encore poursuivi et que la société écoulait à des conditions avantageuses les produits de la mine.

Quant à la distribution d'un dividende en 1929, le président n'a pas voulu prendre d'engagement, quoique, a-t-il dit, les résultats des cinq premiers mois de l'exercice,

comparés aux mois correspondants de l'année dernière, enregistrent une progression très sensible et sont tout à fait remarquables. D'autre part, on a constaté une légère hausse de 2 liv. st. 10 sh. du plomb.

La société produit, en effet, surtout du plomb actuellement, le zinc étant stocké, et les résultats de l'exercice sous revue ne tiennent aucun compte des ventes de minerai de zinc.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a approuvé le rapport du conseil rendant compte des négociations conclues avec la Oxyde Zinc Cy Ltd relativement à la cession et au groupement de toutes les licences d'exploitation des procédés Coley de traitement du zinc, à une société nouvelle dénommée The Zinc Manufacturing Company Ltd, au capital de 1 million de livres sterling. Sur ce capital initial, il est promis à la Société d'exploitations minières en Tunisie 212.500 livres représentées par 425.000 actions de 10 sh. chacune entièrement libérées. En outre, il a été convenu que la Société d'exploitations minières céderait au prix de 1 livre chacune à la N. C. Oxyde Zinc Cy, 100.000 actions, si bien qu'en définitive, la Société d'exploitations minières recevra 100.000 livres en espèces et 325.000 actions entièrement libérées.

En vertu des mêmes accords, la Société d'exploitations minières devient le seul fournisseur en minerai de zinc de la Zinc Manufacturing Cy pour leur exploitation continentale et notamment pour la Tunisie, où les premières usines doivent être installées. La Société exploitante espère pouvoir traiter 50.000 tonnes de zinc métal dès ses premières années de constitution.

Le rapport indique que, déduction faite d'une commission de 25.000 livres payée, la société doit recevoir 9.300.000 francs français et 325.000 actions, plus 22.000 actions souscrites au pair à la constitution de la Zinc Manufacturing, soit en tout 347.000 titres.

Conformément aux propositions du conseil, l'assemblée a voté la distribution aux actionnaires et porteurs de parts de 340.000 actions de The Zinc Manufacturing Cy, soit à raison de 260.000 titres aux actionnaires, à raison d'une action Zinc Manufacturing Cy pour une action Exploitations minières, et de 80.000 actions aux porteurs de parts de fondateur, soit 4 actions Zinc Manufacturing Cy pour 1/10<sup>e</sup> de part.

Cette distribution aura lieu contre remise du coupon 3 des actions et du coupon 1 des parts, et les ayants droit devront déposer leurs coupons au siège social avec une demande nominative entre le 6 juin et le 5 juillet prochains.

---

#### Exploitations minières en Tunisie (*Le Temps*, 26 septembre 1929)

La Société anonyme française « Exploitations minières en Tunisie » est de création récente puisqu'elle a été constituée à Paris le 16 avril 1926. Elle n'a donc qu'à peine dix-huit mois d'existence et cependant les résultats acquis pour le premier exercice social arrêté fin 1926, et d'une durée de 8 mois 1/2 seulement, ont été remarquablement satisfaisants. Ils se soldent, en effet, par un bénéfice net de 1.383.653 fr. 88 pour un capital social de seulement 6 millions de francs divisés en 60.000 actions de 100 francs, toutes souscrites en espèces.

Bien entendu, ce bénéfice a été affecté en totalité aux réserves et amortissements. Il ne pouvait, en effet, raisonnablement être question de répartition de dividende tant aux actions qu'aux 2.000 parts de fondateur qui furent attribuées aux souscripteurs du capital initial à raison de 1 part pour 30 actions souscrites.

Lorsque le moment, qu'il n'est pas téméraire d'envisager prochain, des répartitions de bénéfices viendra, voici sur quelles bases statutaires elles devront s'effectuer : 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; la somme nécessaire pour servir aux actions, à titre de premier dividende, un intérêt de 8 %, par an des sommes dont elles sont

libérées et non amorties, sans que, si les bénéficiaires d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur les bénéficiaires des années suivantes ; sur l'excédent, il sera prélevé 15 % au profit du conseil, le surplus étant partagé à raison de 75 % aux actions et de 25 % aux parts de fondateur.

\*  
\* \*

Ces gisements appartenant à la Société des Exploitations minières en Tunisie sont situés dans le massif montagneux dénommé Ouergha et se trouvent à 160 kilomètres au sud-ouest de Tunis, c'est-à-dire dans la partie la plus fortement minéralisée de la Tunisie. Dans tous les temps, la richesse de cette contrée a été reconnue. Carthage et Rome le savaient bien, qui se sont battues pour s'en assurer la possession.

L'étendue totale du gisement à exploiter par la société est voisine de 1.700 hectares d'un seul tenant. Elle est divisée en quatre sections : Djebel-Touireuf, Djebel-Lafi, Djebel-Ressas ouest, Djebel-Ressas est.

Dans la première, Djebel-Touireuf, il a été reconnu deux filons Jobard et Saint-Félix. Au filon Jobard, une descenderie d'environ 80 mètres n'a donné que peu de résultats. Au filon Saint-Félix, une minéralisation parallèle, de direction sud-ouest, se trouve définie par des travaux romains et démontre qu'il existe en ce point un filon d'une amplitude de plus de 2 m. 50 avec une minéralisation de 10 % en plomb. Le tonnage de ces deux filons est évalué par les ingénieurs experts à 14.600 mètres cubes.

La seconde, le groupe Djebel-Lafi, se composant de trois filons, renfermerait 21.000 mètres cubes de tout-venant.

Les troisième et quatrième Ressas est et Ressas ouest contiennent ensemble 153.000 mètres cubes.

Le volume total reconnu s'élève donc à 195.000 mètres cubes. La densité en place pour les minerais ayant 10 à 20 % de plomb, pouvant être fixée à 4, le tonnage estimé par la société est donc de  $195.000 \times 4 = 780.000$  tonnes, correspondant à plus de 100.000 tonnes de plomb métal.

Les installations des deux Ressas ont été prévues pour faire fonctionner l'installation de la perforation mécanique. La gare est parfaitement aménagée un quai de 45 mètres de long a été édifié pour recevoir les marchandises, et surtout embarquer les minerais. La route qui relie la mine à la gare est complètement achevée et en bon état.

D'autres installations beaucoup plus importantes sont en cours un grand atelier de 25 mètres sur 15, une centrale électrique de 350 Ch, deux moteurs, destinés au fonctionnement d'une grande laverie dont les fondations profondes sortent de terre, sont à pied d'œuvre. Cette laverie, comprenant tout l'outillage nécessaire, sera capable de passer 80 tonnes en 10 heures. Enfin, l'installation d'une grande fonderie de plomb est en projet. En outre, la Société Exploitations minières en Tunisie s'est assurée l'exclusivité, pour toute la Tunisie, du traitement des minerais par les procédés Cowper-Coles, dont les brevets sont la propriété de l'Associated Minerais et Métal Limited, ce qui pourrait permettre à la compagnie de traiter directement les minerais sur le carreau de la mine, et, de ce fait, réaliser une très importante économie, puisque, par ce système électrolytique, elle obtiendra sur place, en partant des minerais, des métaux chimiquement purs. D'où économie de temps et meilleur rendement.

La plus grande partie des minerais déjà extraits de la mine a été stockée en vue d'être traitée ultérieurement. Le stock existant sur le carreau est évalué par la société à 10.000 tonnes environ. Un échantillon moyen pris sur un stock de minerai tout-venant a donné 18 % de plomb, 2 % de fer, 2 1/2 % de zinc. L'analyse d'un échantillon pris dans les mines a révélé une teneur de 69 % de plomb. La laverie provisoire dont nous avons parlé plus haut avait produit, le 1<sup>er</sup> janvier 1927, 890 tonnes environ, livrées à Mégrine aux fonderies appartenant à la Société Peñarroya, et réparties de la manière suivante :

Janvier 1927, 140 tonnes ; teneur, 48 % de plomb ; février 1927, 110 tonnes ; teneur, 45 % de plomb ; mars 1927, 120 tonnes ; teneur, 50.% de plomb ; avril 1927, 140 tonnes ; teneur, 48 % de plomb ; mai 1927, 200 tonnes ; teneur, 47 % ; juin 1927, 180 tonnes ; teneur, 47 %.

Les conditions d'exploitation des mines de la société sont donc très favorables : facilités de transports, gisements richement minéralisés et en affleurement du sol, recrutement d'une main-d'œuvre nombreuse facilitée par les installations de maisons ouvrières et par le fait que le climat est sain et que l'altitude n'atteint pas 600 mètres.

Le prix de revient de la tonne de minerai préparé s'élève actuellement à 650 francs. Ce prix de revient comporte des amortissements de travaux neufs et d'installations. Il ne donne qu'une idée approximative de ce qu'il pourra être lorsque les installations primitives actuelles seront améliorées par les installations en cours. De plus, il faut tenir compte que les travaux à effectuer actuellement dans la mine concernent surtout l'aménagement du gisement et que, par conséquent, on fait peu de travail d'abattage.

Lorsque les installations seront terminées, il n'y aura pas de raison pour que les mines de la compagnie, particulièrement celles de Touireuf, dont les filons sont puissants et les conditions d'exploitation très bonnes, ne puissent pas être exploitées à des prix de revient similaires à ceux des autres mines tunisiennes. On peut estimer qu'en période normale d'exploitation, le prix de revient de la tonne de minerai extrait se trouvera abaissé, y compris les frais généraux des travaux miniers et les frais de transport, à 300 francs environ.

\*  
\* \*

D'après ce qui précède, sur la base d'une production de 12.000 tonnes, en vue de laquelle sont aménagées les installations en cours, et en attendant le développement progressif de l'exploitation, on évalue les bénéfices de la société à 11.400.000 francs environ. Sur ce bénéfice, il faudra prélever les amortissements, les frais généraux et impôts, et une redevance au gouvernement tunisien.

L'exploitation des mines appartenant à la société doit donc devenir particulièrement rémunératrice à mesure que s'achèveront les importantes installations en cours. La puissance et la richesse des filons déjà reconnus peuvent laisser envisager des développements très satisfaisants et les procédés électrolytiques Cowper-Coles doivent assurer à l'affaire un avenir brillant.

\*  
\* \*

L'étude des gisements de la Société des exploitations minières en Tunisie a été faite notamment par le professeur France Ehrmann, chef des laboratoires minéralogiques de la faculté d'Alger, et par MM. Félix Colomer <sup>4</sup> et Jean Cahen, ingénieurs civils des

---

<sup>4</sup> Félix Colomer : ingénieur ENMP 1886, ingénieur en chef des mines d'Ostricourt, puis ingénieur-conseil. Administrateur du Syndicat parisien d'études minières (1906), de la Société minière de Djebel-Chélia (1907), de la Canadian Coal consolidated (1909), de la Société minière de Mondragon (1918), de la Société d'études et de recherches minières du Centre, à Lyon, des Ciments du Sappey (Isère), de la Banque coloniale d'études et d'entreprises mutuelles (BCEEM), des Mines de Larrath (Algérie)... Missions en Nouvelle-Calédonie, Tunisie... Ingénieur-conseil des Mines d'anthracite de Sainte-Agnès (Isère), des mines des Bormettes (1925)... Auteur d'ouvrages et de nombreux articles techniques. Père de Pierre Colomer, ingénieur des mines. Décédé le 9 octobre 1927 à Paris.

mines ; c'est à leurs rapports que nous avons emprunté les éléments techniques de cette étude.

Reproduisons, pour terminer, les conclusions du professeur France Ehrmann :  
« L'étude géologique technique et minéralogique des gisements du djebel Touireuf indique que ceux-ci se trouvent dans les conditions les plus propices à la formation de gîtes métalliques importants. La minéralisation *per ascensum* laisse prévoir un enrichissement des filons en profondeur et la perspective d'un gîte de contact (galène) vers la base des calcaires au voisinage du trias. »

---

## TUNISIE

(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 novembre 1929)

Par arrêtés du 25 octobre ont été renouvelés pour une période de trois ans les permis de recherches de mines, du troisième groupe, suivants :

.....  
N° 2842 et, 2843, en faveur de la Société « Exploitations minières », représentée à Tunis par M. E. Perrot <sup>5</sup>, 4, rue Hannon, à Tunis (permis valable jusqu'au 14 septembre 1932 inclus)

---

## 1930 : CRÉATION DE LA [COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU DJEBEL-TROZZA](#)

---

Arrête, du 1<sup>er</sup> mai 1930, institutif de la concession de mines du troisième groupe de Ressas-Touireuf (Tunisie).

(*Annales des mines*, 1930, p. 431-432)

Le directeur général des travaux publics,

Vu le décret du 29 décembre 1913 sur les mines et notamment titre VI ;

Vu les arrêtés n° 99, 396 et 153 des 23 mars 1920, 29 juin 1925 et 3 avril 1928, instituant les permis de recherches n° 634, 2.435 et 3530 en faveur de la société « Exploitations minières en Tunisie » ;

Vu les pétitions enregistrées au service des mines le 28 janvier 1929, par lesquelles M. Perrot Émile, domicilié, 4, rue Hannon à Tunis, agissant au nom et pour le compte de la société « Exploitations minières en Tunisie », dont le siège social est à Paris, 20, rue Saint-Lazare, demande trois concessions de mines du troisième groupe portant sur le périmètre des permis précités ;

Ensemble la pétition du 28 janvier 1929 par laquelle M. Perrot Émile, ès qualités, demande la fusion en une seule concession des trois concessions contiguës dont il s'agit ;

Vu la convention de concession de mines de Touireuf, en date du 13 mars 1902 ;

Vu le dossier de l'enquête close le 27 mai 1929 ;

Vu le rapport de l'ingénieur en chef du service des mines duquel il résulte que les travaux de la société demanderesse ont démontré l'existence dans les limites du

---

<sup>5</sup> Émile Perrot : probablement un homonyme de l'avocat parisien, administrateur de Bastos et commissaire aux comptes des Phosphates tunisiens.

périmètre sollicité d'un gîte exploitable appartenant au troisième groupe visé aux permis originaires ;

Vu l'avis en date du 7 avril 1930 du Comité prévu à l'article 89 du décret sur les mines, le pétitionnaire entendu ;

Vu l'avis conforme du Conseil des ministres et chefs de service en date du 23 avril 1930.

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est fait concession, dans les formes stipulées au décret du 29 décembre 1913 sur les mines, à la société « Exploitations minières en Tunisie » des mines du troisième groupe situées au « Ressay Touireuf », contrôle civil du Kef.

.....  
Art. 3. — Le premier capital d'établissement est fixé à 6.300.000 francs.

---

Union des mines et Exploitations minières en Tunisie  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 mai 1930, p. 400)

Divers informateurs financiers ont annoncé que d'actifs pourparlers sont engagés en vue du contrôle des Exploitations minières en Tunisie par l'Union des mines. Serait-ce alors la fusion de l'Union des mines avec la Banque pour l'industrie minière, qui a si bien manœuvré pour s'enrichir aux dépens des naïfs qui ont souscrit les titres miniers des niveaux astronomiques si judicieusement stigmatisés à l'époque ? L'orientation de l'Union des mines est décidément bien curieuse.

---

EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
(*La Journée industrielle*, 29 juin 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 se soldant par un bénéfice de 10 299.287 fr. qui a été affecté à l'amortissement des immobilisations.

L'assemblée a ratifié les nominations du général Barrera et de M. Pic y Pon comme administrateurs.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*Le Journal des finances*, 4 juillet 1930)

Les actionnaires, réunis le 28 juin en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1929 se soldant par un bénéfice net de 10 millions 209.287 francs contre 6.004.328 francs en 1928.

La répartition a été limitée à l'intérêt statutaire de 8 %, mis en paiement en cours d'exercice. Il a été, par ailleurs, affecté 3.587.540 francs aux amortissements sur immobilisations ; 4 millions 138.968 francs à l'amortissement des frais de premier établissement ; 1.609.425 francs à la couverture des frais d'exploitation, 500.000 francs à la réserve légale.

Ces résultats satisfaisants, étant donné la période de dépression profonde des cours des métaux depuis plusieurs mois, ne sont pas tous dus à l'exploitation directe ; ils



proviennent également de l'emploi des capitaux liquides et de la négociation de certains procédés métallurgiques, réalisés dans des conditions avantageuses.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 juillet 1930, p. 558)

Le rapport à l'assemblée du 28 juin mentionne que les bénéfices de l'exercice 1929 s'élèvent à 10 millions 299.287 fr. 56, provenant non pas de l'exploitation de la mine, mais de la gestion du portefeuille. Actuellement, vu les bas cours des métaux [...], produit est stable.

---

*Annuaire Desfossés*, 1931, p. 914 :  
Exploitations minières en Tunisie  
Conseil : E. Fournier, G. Privat-Deschanel, E. Ginier, E. Barrera, C. Poignon, J. Pic y Pon.

---

EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
(*La Journée industrielle*, 26 juin 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant ressortir un solde bénéficiaire de 88.183 fr. 20 qui a été reporté à nouveau.

Le rapport du conseil signale que l'exercice social a été influencé par trois grands facteurs : 1° la baisse des métaux qui a obligé la société à stocker sa production depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1930 ; 2° ses participations dans la création de la Compagnie française des mines du Djebel Trozza ; 3° ses travaux en Espagne.

---

Les mines de zinc de la Tunisie par rapport à la nouvelle entreprise Coley  
par M. O. W. ROSKILL.  
(*Revue de l'industrie minière*, 1<sup>er</sup> février 1932)

[60] La Société des exploitations minières en Tunisie est peut-être l'une des entreprises les plus importantes de plomb et zinc en Tunisie. On a déjà fait mention de la mine de [61] Djebel-Sekarna, qui a été, ces derniers temps, la productrice la plus grande du pays en minerai de zinc. En outre, la société possède des gisements importants de minerai de plomb à Djebel-Trozza et Djebel-Touireuf. Le premier, qui est actuellement le producteur le plus important, avec un rendement moyen de 500 tonnes par mois (50 % de plomb environ), travaille encore. Il est situé près de Hadjeb-el-Aioun, à 125 km. de l'O.-S.-O. de Sousse. Le second, qui produisait 300 tonnes environ (55 % plomb) par mois, jusqu'au commencement de l'année 1931, se trouve près de Oued-Méliz, à 179 km. à l'O.-S.-O. de Tunis.

Le rendement à Touireuf, provenant de la section Ressas de la mine, fut obtenu entièrement au cours de travaux de développement. Djebel-Trozza est particulièrement intéressant pour les raisons détaillées ci-dessous, car la mine contient une grande quantité de calamine inférieure (20 % de zinc environ), dont l'usage réduirait de beaucoup le . prix de revient de l'extraction du minerai de plomb.

Les trois autres concessions possédées par la société n'ont pas encore été entièrement développées. Djebel-Diss, au N.-O. de Soukei-Arba, à 156 km. de Tunis, contient de la blende, ainsi que de la galène. Djebel-Tabouna et Sidi-Bou-Krim sont toutes deux au S.-O. de El-Aouana, à 100 km. environ à l'O.-N.-O. de Tunis. La première, où une laverie moderne a été installée, est exploitée pour le plomb, la plupart du minerai étant emmagasiné à la mine même. La seconde contient des dépôts importants de calamine de qualité inférieure.

---

Société d'Exploitations minières en Tunisie  
(*Le Temps*, 8 juin 1932)

Les comptes de l'exercice 1931 se soldent sans bénéfice ni perte, contre un bénéfice de 18.523 fr. pour l'exercice 1930.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juin 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue le 18 juin sous la présidence de M. Fournier, président du conseil d'administration, a. approuvé le bilan au 31 décembre 1931 qui ne comporte pas de compte de profits et pertes, l'exploitation ayant été arrêtée pendant tout l'exercice.

MM. Fournier, Ginier et Privat-Deschanel, administrateurs arrivés à fin de mandat, ont été réélus.

Le rapport du conseil explique qu'il ne pouvait être question de reprendre l'exploitation déjà ralentie en 1930 par suite de la baisse du prix des métaux. Il ajoute qu'au moment de l'arrêt des travaux en Espagne, une découverte importante avait été faite dans le travers-banc amorcé au fond du puits de 180 m. dans la concession « El Cardenal ». Une autre découverte a été faite depuis à l'occasion des travaux d'adduction d'eau de la ville de Linarès. Les travaux de canalisation ont recoupé un filon qui, au point de rencontre, mesurait 15 centimètres de plomb massif d'une teneur de 85 % de métal et 500 gr. d'argent à la tonne.

Le rapport enregistre ensuite les différences qui apparaissent au bilan du fait de l'amélioration de l'outillage, des installations et de la préparation méthodique des gîtes. C'est ainsi que les immobilisations sont passées de 4.930.000 fr. à près de 6.800.000 francs.

Le rapport signale également que les débiteurs sont en augmentation de 415.000 fr., conséquence d'avances à une filiale dont les fonds se sont trouvés momentanément bloqués.

Au passif, la seule différence provient de l'augmentation du poste créditeurs divers qui passe de 85.628 fr. à 208.865 fr. Le report du solde des résultats de l'exercice précédent : 58.183 fr., a été porté en amortissement d'une partie du compte spécial des travaux à amortir.

Signalons enfin que la totalité des amortissements pratiqués par la société depuis son origine s'élève à 27.744.524 fr. Et le rapport conclut en disant :

« Quand nous chiffrons la valeur de notre actif à des cours normaux, quand nous réfléchissons aux 28 millions d'amortissements que nous avons pratiqués, quand nous voyons notre portefeuille représenté par des titres d'affaires de tout premier ordre et en état de donner des résultats à la première éclaircie, quand, par ailleurs, nous constatons que nous n'avons pratiquement aucun engagement, nous sommes bien

amenés à constater que, malgré la tournure actuelle, nous sommes parmi les privilégiés avec une situation saine, solide, un actif fortement charpenté et un personnel technique de premier ordre. »

Au cours de la très brève discussion qui a suivi la lecture des rapports, un actionnaire a demandé qu'une publicité plus large soit donnée aux convocations d'assemblées. Puis il a demandé des précisions sur les frais généraux. Le président a répondu qu'ils sont réduits au strict minimum grâce à la réunion dans un même local de toutes les entreprises du groupe.

Un autre actionnaire a demandé si le conseil n'envisage pas une augmentation du capital.

Le président a répondu qu'il n'en était nullement question.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*Le Journal des finances*, 24 juin 1932)

L'assemblée ordinaire du 18 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1931 qui ne comporte pas de compte de « Profits et pertes » en raison du fait qu'au cours de l'exercice, il n'y a pas eu d'exploitation. Les travaux préparatoires d'exploitation passent de 2.768.626 fr. à 4 millions 164.228 francs. Ces travaux ont provoqué des découvertes intéressantes et ont permis en Tunisie le développement des traçages des Ressas-Est et l'équipement du puits au Ressas-Ouest

Le rapport du conseil signale que, malgré la crise actuelle, il faut considérer qu'il y a eu 28 millions d'amortissements pratiqués depuis l'origine, que le portefeuille est représenté par des titres d'affaires de tout premier ordre et qu'il n'y a pratiquement aucun engagement, ce qui met la compagnie au milieu de la tourmente, parmi les privilégiées avec une situation saine et solide.

---

TUNISIE  
Exploitations minières en Tunisie  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> juillet 1932, p. 444)

Réunis en assemblée ordinaire le 18 juin 1932, sous la présidence de M. Fournier, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1931, ne comportant, pour cette année, aucun compte de profits et pertes, l'exploitation, déjà ralentie en 1930, n'ayant pas été reprise par suite de la baisse des prix des métaux..

---

*Annuaire Desfossés*, 1933, p. 972 :  
Exploitations minières en Tunisie  
Conseil : idem.

---

EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
(*La Journée industrielle*, 18 juin 1933)  
(*Le Journal des débats*, 21 juin 1933)

Le bilan de 1932, dont les résultats seront présentés à l'assemblée du 24 juin, ne comporte pas de compte de profits et pertes.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 25 juin 1933)

Tenue hier, l'assemblée ordinaire a approuvé le bilan de l'exercice 1932. L'exploitation étant virtuellement arrêtée, il n'a pas été établi de compte de profits et pertes.

---

Informations et communiqués  
EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
(*Le Journal des débats*, 7 août 1933)

Le conseil demandera l'autorisation à une assemblée extraordinaire convoquée pour le 11 août, de réaliser une augmentation de capital de 19 millions. Une première tranche de 11 millions est destinée à rémunérer les apports de la Zinc Manufacturing Cy, consistant en une usine de traitement de zinc, sise à Tunis. Le solde, soit 8 millions, sera représenté par l'émission de 80.000 actions libérables en numéraire et réservées aux porteurs actuels dans la proportion d'une action nouvelle pour trois anciennes.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 12 août 1933)

Faute de quorum, une assemblée extraordinaire convoquée pour hier a été reportée à une date ultérieure.

---

TUNISIE  
EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 octobre 1933, p. 550)

L'assemblée extraordinaire du 29 septembre 1933, qui devait décider une augmentation du capital social par l'émission d'actions destinées à rémunérer des apports en nature et par l'émission d'actions à souscrire en numéraire, n'a pu délibérer valablement, faute de quorum, et sera convoquée à nouveau pour une date ultérieure.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 27 octobre 1933)

Réunis hier en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont voté le principe d'une augmentation de capital social de 19 millions, à réaliser partie en nature, soit 11 millions, et le solde, soit 8 « millions, par souscriptions libérables en numéraire.

---

EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 octobre 1933)

L'assemblée extraordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 26 octobre, sous la présidence de M. Fournier, a autorisé le conseil à procéder à une double augmentation de capital, pour le porter de 26 à 45 millions de francs.

Cette opération sera faite de la manière suivante :

1° Création de 110.000 actions entièrement libérées, du nominal de 100 fr. qui seront remises à la Zinc Manufacturing Cy, pour rémunérer l'apport de son actif, situé en Tunisie, consistant en usines pour le traitement du minerai de zinc, ainsi que de la mine de zinc de Béchateur, lui appartenant.

Ces différentes installations, qui ont coûté plus de 22 millions, sont reprises pour 11 millions, payables en actions.

2° Souscription de 80.000 actions de numéraire, dont la souscription sera réservée aux anciens actionnaires, à raison de une action nouvelle pour trois anciennes.

Ces 80.000 actions de numéraire seront assimilées aux actions de la catégorie A quant au remboursement de capital, et en cas de liquidation, mais elles seront privilégiées quant à la répartition des bénéfices. Elles auront droit par priorité, et avant toute répartition à l'ancien capital, à un intérêt de 6 %, cumulatif pendant quatre ans maximum. Après le paiement de cet intérêt privilégié, elles seront placées dans les mêmes conditions que tous les titres de l'ancien capital, pour la répartition des bénéfices.

Les actionnaires ont autorisé le conseil à clore le 31 décembre prochain cette émission, si 30.000 titres au moins ont été souscrits. Dans ce cas, l'augmentation de capital sera équivalente au nombre des actions souscrites, mais ne pourra être inférieure à 3 millions, cette somme étant jugée suffisante au conseil pour réaliser la construction d'une fonderie de plomb.

Un commissaire aux comptes a été nommé, pour examiner des apports en nature faits par la Zinc Manufacturing Cy.

Le conseil expose dans son rapport que les résultats financiers de l'exploitation n'ont pas correspondu aux résultats techniques, par suite de l'abaissement des cours des métaux et, depuis trois ans, la société est dans l'impossibilité de vendre ses minerais à un prix rémunérateur.

Devant cette situation, le conseil a étudié les moyens de ne pas arrêter ses exploitations, et a constaté que seule la métallurgie des minerais pouvait assurer une vitalité et une prospérité aux mines.

Le conseil a été ainsi amené à passer des accords avec la Zinc Manufacturing Cy, pour la cession des installations que cette société possède en Tunisie, et dont l'exploitation n'a pu être assurée, par suite de la crise et des droits de douane qui empêchaient cette société anglaise d'exporter en France.

Les dirigeants des deux groupes ont donc pensé que la solution la plus conforme aux intérêts de tous, était de faire reprendre par les Exploitations minières en Tunisie les usines de Tunis, plutôt que de créer une société fermière française, dont les frais de mutation auraient été trop élevés ; d'autre part, laisser les usines en sommeil aurait été trop coûteux.

Dans son allocution, le président a fait ressortir les avantages de cette opération et a fait remarquer que, si le Conseil ne fait rien devant la situation créée aux mines, par les bas cours pratiqués sur le marché des métaux, la société est appelée à mourir d'ici 4 ou 5 ans.

Il a été également indiqué que la création d'une caisse de compensation a été rejetée, et qu'il ne faut pas compter sur des avances du gouvernement.

On pourra peut-être, dans l'avenir, ajouter le président, voir se réaliser cette caisse de compensation, gérée par les intéressés, mais il ressort actuellement qu'il faut s'organiser sur de nouvelles bases, si on ne veut pas périr.

---

## DÉMISSION DU PRÉSIDENT EUGÈNE FOURNIER EUGÈNE GINIER, PRÉSIDENT

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 15 juin 1934)

Les comptes de l'exercice 1933 se soldent par un déficit de 493.599 fr. Rappelons que le bilan de 1932 s'était soldé sans profits ni pertes.

---

Société Exploitations minières en Tunisie  
par H. R.  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 1<sup>er</sup> août 1934)

La Société « Exploitations Minières en Tunisie » était connue, jusqu'ici, sous le nom de groupe Fournier-Ginier. Créée en 1926, elle a donné lieu à beaucoup de critiques lors des opérations financières qui lui ont permis de faire entrer dans ses caisses 50 millions. Cours de la Bourse « soufflés » par certaines banques d'émission, perspectives techniques trop optimistes sur le rendement des gisements : tout était discutable dans cette affaire que présidait M. Fournier, l'heureux fondateur de Las Dos Estrellas [confusion avec François-Joseph Fournier (1857-1935)], qui avait acquis une grosse fortune au Mexique et dont nous avons conté jadis la mirifique aventure.

Il faut toutefois reconnaître que l'argent ainsi sollicité par des moyens qu'il était de mode hélas ! à cette époque d'employer, ne fut pas distrait de sa destination et réellement investi dans des entreprises minières, pour lesquelles 35 millions ont été dépensés en travaux divers, constructions, laveries, maisons d'habitation, etc..

L'idée dominante des maîtres de l'entreprise était non pas seulement d'extraire des minerais de plomb et de zinc en Tunisie, mais également de les traiter sur place par des procédés nouveaux.

C'est ainsi qu'une usine à zinc type Coley fut créée dans un faubourg de Tunis et, tout dernièrement, le conseil suggéra une augmentation de capital pour créer également une fonderie de plomb.

Mais les actionnaires ne le suivirent pas dans cette voie et l'idée est momentanément abandonnée.

Successivement, la société mit en valeur le gisement de Touireuf et prit le contrôle des Mines du Djebel-Diss, des Mines de Tabouna et de celles du Djebel-Trozza, investissant ainsi une soixantaine de millions dans ces sociétés.

Entre-temps, les cours des métaux baissaient et la crise obligeait les mines à fermer leurs portes, parfois à se mettre en liquidation. Impossible de travailler avec des prix de revient de la tonne de minerai de plomb à 300 fr. et un prix de vente de 150 fr. au cours actuel de ce métal.

À quelque chose malheur est bon ! Les primes d'émission tant reprochées à la société comme une exagération lorsqu'elle augmentait son capital aux années prospères, lui servirent utilement à passer la mauvaise période. Pendant longtemps, et

malgré les participations acquises, sa trésorerie fut à l'aise et on attendait les événements.

Mais tout a une fin : la crise se poursuivant, une augmentation de capital fut décidée à l'automne dernier. Elle n'était pas garantie par un syndicat comme les précédentes et échoua.

Survint ensuite la démission tout à fait inattendue du président [Fournier] non seulement comme président mais comme administrateur. Et la société est devenue le groupe Ginier tout court. Certains journaux ont donné de curieuses raisons de cette démission qu'il est impossible toutefois de vérifier dans le bilan de la société pour l'exercice écoulé. Peut-être les trouvera-t-on dans le bilan de 1934.

M. Ginier, ingénieur connu par ses travaux dans les Cévennes, qui fut l'animateur de cette affaire dès ses débuts, a pris la présidence et exposé avec une ardeur toute méridionale l'orientation de l'entreprise à l'assemblée des actionnaires du 28 juin dernier.

À la vérité cependant cet exposé n'est pas très clair, ni dans le rapport, ni dans l'allocution du président. Voici le texte du rapport :

« Nous avons dit que nous possédions le personnel et qu'il était de premier ordre ; nous le mettrons à la disposition des entreprises nouvelles auxquelles nous ferons ainsi apport de notre technique et de notre travail. Quant aux moyens financiers, ils seront demandés à des groupements constitués en dehors de nous. Les résultats iront par moitié à la technique, c'est-à-dire à notre société, l'autre moitié devant être attribuée au capital. Et comme ce même programme s'étendra également et petit à petit, à chacune de nos filiales, vous comprendrez immédiatement toute l'économie et tout l'intérêt d'un tel programme ».

Il semble bien qu'en termes plus simples et plus clairs, ce programme puisse être interprété comme l'apport du groupe Ginier à une nouvelle société, moyennant remise de 50 % des bénéfices à intervenir dans l'avenir. Cet apport se ferait progressivement : Touireuf d'abord, les participations ensuite.

Nous plaçant au point de vue de l'intérêt général de l'industrie minière tunisienne, nous souhaitons que, sous cette forme ou sous une autre, les gisements du groupe Ginier puissent être mis en exploitation, afin de redonner la vie aux centres miniers qui ont été créés à grands frais en Tunisie.

---

Comité des mines de Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 10 janvier 1935)

Perrot, directeur général de la Société Exploitations minières en Tunisie, membre

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 27 juin 1935)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé se soldant par une perte de 362.002 fr., qui représente les frais d'entretien de l'affaire de Touireuf et des filiales.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a décidé la suppression du droit de vote pluvial des actions B.

---

[Aide publique aux mines de plomb et de zinc]  
(*Le Temps*, 19 août 1935)

Le plomb cote 15 15 £ contre 15 10 % et le zinc 14 8/9 contre 14,-6/3.

On attend la publication, au *Journal officiel*, des dispositions qui détermineront le montant de la prime qui sera accordée aux mines de plomb et de zinc, ses bases de calcul et son mode de paiement. Une mise en œuvre rapide de cette aide permettrait aux mines de recommencer l'exploitation avant l'automne ; dans le cas contraire, il faudrait reculer, la reprise du travail jusqu'au printemps prochain.

Certaines mines nord-africaines risquent, en tout état de cause, de ne pas pouvoir produire avant un an les quantités nécessaires aux fonderies françaises. La plupart des sociétés minières nord-africaines possèdent un capital peu important. En outre, la longue période d'inaction qui leur a été imposée par la baisse des prix mondiaux du plomb et du zinc a entamé sérieusement la trésorerie de ces entreprises.

Il paraît vraisemblable que la prime ne sera payée qu'à la fin de chaque trimestre, sur la base de la production des trois mois écoulés. Il en résulte que le premier versement de cette aide n'interviendra donc que trois mois après la reprise de l'exploitation. Dans ces conditions, les mines ne pourraient recommencer l'exploitation que sur une échelle réduite, et ne seraient en état de l'accroître que progressivement.

Deux entreprises : les Exploitations minières en Tunisie et la Tunisienne de mines métalliques, ont commencé le 1<sup>er</sup> juin dernier, sans attendre la mise en vigueur du décret de protection, une exploitation réduite, qui leur permettra au début de couvrir juste les frais généraux. Blaynard possède un disponible qui, au dernier bilan s'élevait à 693.616 francs (capital 1 million) qui lui permettrait la reprise de l'exploitation. Les disponibilités de Guergour se, totalisent à 2 millions 864.824 francs (capital 5.750.000). Garn-Alfaya compte reprendre son exploitation le mois prochain. La Société de Bou-Thaleb craint, en raison des frais de transport élevés, ses mines étant éloignées, de ne pas être en état de reprendre l'exploitation. Enfin, la Minière du Djendli, qui possède un disponible de 645.033 francs avait, avant la cessation de l'exploitation, une production assez réduite.

---

Parlementaires et financiers  
par Roger Mennevée  
(*Les Documents politiques*, février 1936)

GRISONI, André

Député de la Seine

Adresses : Rue Armand-Silvestre, à Courbevoie, et 20, rue Saint-Lazare, à Paris

Administrateur : Immobilière et industrielle de l'Amiénois (nommé à la constitution, octobre 1923), Casino de Santa Lucia (nommé à la constitution, en janvier 1926, société dissoute en 1928), [Exploitations minières en Tunisie \(nommé à la constitution, en juin 1926, démissionnaire à l'assemblée du 2 décembre 1927\)](#), Société M. Glaser et Cie (à la constitution, en mars 1931).

---

EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
(*Les Annales coloniales*, 2 juin 1936)



L'exploitation a laissé en 1935 un bénéfice brut de 424.290 francs contre 42.648 francs pour l'exercice précédent. Compte tenu des frais généraux et des charges diverses, il ressort un déficit de 6.223 francs contre 319.354 francs en 1933.

---

*Annuaire Desfossés*, 1937, p. 1070 :

Exploitations minières en Tunisie

Conseil : E. Ginier, pdt ; G. Privat-Deschanel, L. Beynet.

Commissaires aux comptes : H. Martin et F. Debergue.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 12 juin 1937)

L'assemblée ordinaire, tenue le 10 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1936 se soldant par un bénéfice disponible de 267.639 fr. Une somme de 207.098 fr. a été affectée aux amortissements et le solde de 57.133 fr. a été reporté à nouveau.

---

Société Exploitations minières en Tunisie  
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juin 1937)

L'assemblée générale du 10 courant a constaté la reprise de la production de la mine et de la laverie de Touireuf qui s'est traduite par la livraison en 1936 de 2.839 t. de concentrés de plomb.

Les filiales de Djebel-Trozza, Djebel-Diss et Tabouna ont également repris leur activité.

La situation du groupe Ginier s'est améliorée en raison de la reprise des métaux, ce qui lui a permis de rembourser une partie de la créance de la Compagnie française des mines <sup>6</sup> qui l'avait soutenu pendant la crise. Les actionnaires ont remercié M. Eugène Ginier de son activité et de son désintéressement.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*La Journée industrielle*, 3 mai 1938)

L'assemblée ordinaire [présidée par E. Ginier], tenue le 30 avril, a approuvé les comptes de l'exercice 1937. présentant un bénéfice de 804.285 fr qui forme, avec le report antérieur, un total disponible de 861.419 fr. Après divers amortissements, il reste un solde de 174.926 fr. qui a été reporté à nouveau.

L'assemblée a réélu M. G. Privat-Deschanel, administrateur sortant.

---

SOCIÉTÉ DES EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 26.000.000 DE FRANCS.  
Siège social : 6, square de l'Opéra, PARIS (9<sup>e</sup>)

---

<sup>6</sup> Société fondée en 1908 par Eugène Ginier avec siège au Vigan (Gard).

*(Annuaire du Comité central des houillères de France et de la Chambre syndicale française des mines métalliques, juin 1939, p. 579580)*

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. GINIER (Eugène), président et administrateur délégué, 6, square de l'Opéra, Paris.

PRIVAT-DESCHANEL (Georges).

BEYNET (Louis).

#### DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital est divisé en 260.000 actions ordinaires de 100 francs. En outre, il existe 20.000 dixièmes de parts de fondateur.

Il n'existe pas d'obligations.

	Cours moyen	Dividende
1931	20	—
1935	35	—
1936	48	—
1937	105	—
1938	60	—

#### DIRECTION

\*

MM. GINIER, administrateur-délégué, 6, square de l'Opéra, Paris (9<sup>e</sup>).

SOF (Jean), directeur technique.

#### SERVICE TECHNIQUE DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

MM. PERROT (Émile), ingénieur en chef, 8, rue d'Avignon, à Tunis.

ROMESTANT (Édouard), directeur aux Mines de Touireuf, par Oued-Méliz (Tunisie).

#### CONCESSION — TRAVAUX — TRAITEMENT CHEMINS DE FER ET PORT

Concessions. — Concession de Touireuf, instituée le 13 mai 1902 (superficie : 590 hectares), Djebel-Touireuf et Laffi, massif de l'Ouarga.

Concession Ressas Touireuf, institué le 1<sup>er</sup> mai 1930 (superficie : 1.096 hectares). Djebel-Ressas, massif de l'Ouarga.

Permis d'exploitation pour zinc et plomb à Djebel-Sidi Bou-Krim.

Concession El Cardenal près la Caroline, Espagne (donnée en amodiation).

Données sur les travaux. — Les mines sont exploitées par puits et par galeries.

La nature du gisement est, à la fois, un gisement filonien au Djebel-Laffi et au Djebel-Touireuf, et un gisement par amas Ressas Est et Ouest.

Dans ces deux derniers quartiers deux puits sont en service : l'un à une profondeur de 50 mètres et l'autre à une profondeur de 100 mètres. Ces deux installations sont commandées par la centrale électrique principale, ainsi que l'épuisement.

Appareils de traitement. — Une laverie capable de passer 10 tonnes-heure de tout-venant est installée au Djebel Touireuf.

Chemins de fer et port. — Les concessions du Touireuf sont desservies par un embranchement particulier au kilomètre 135 de la ligne de Mateur à Nebeur.

Une piste encaillassée relie les mines à l'embranchement.

La distance de la laverie à la gare de Touireuf est de 15 kilomètres. La distance de la gare de Touireuf au port de Tunis est de 170 kilomètres.

La mine de Bou-Krim est située à 13 kilomètres de la gare d'El Aouana et à 70 kilomètres du port de Tunis.

#### NATURE DES PRODUITS

La mine de Touireuf produit des carbonates et du sulfure de plomb, mais les carbonates de plomb sont en excès.

La teneur moyenne des livraisons effectuées est d'environ 55 % de plomb.

#### PRODUCTION

	Tonnes.
1934	—
1935	1.050
1930	2.840
1937	1.840
1938	1.620

#### ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

SIÈGE SOCIAL :

Adresse postale : 6, square de l'Opéra, Paris (9<sup>e</sup>).

Téléphone : Opéra 04-17.

EXPLOITATION :

Adresses postales : Bureau central, 8, rue d'Avignon, à Tunis.

— Direction de la Mine, à Touireuf, par Oued-Méлиз (Tunisie).

---

#### Exploitations minières en Tunisie

*(L'Information financière, économique et politique, 20 juin 1939)*

L'assemblée ordinaire du 15 juin 1939 a approuvé les comptes de l'exercice 1938 qui se soldent par un bénéfice de 160.562 francs, formant avec le report antérieur un total de 335.488 francs.

L'assemblée a décidé d'affecter cette somme aux amortissements suivants : travaux préparatoires, 230.593 fr. ; constructions, 19.316 fr. ; matériel, 82.066 fr. ; mobilier, 3.512 fr.

Le rapport signale la crise particulièrement grave qui sévit sur les métaux non ferreux : le conseil avait espéré fin 1936 et commencement 1937, au moment où les cours du plomb métal se relevaient au-dessus de 30 £ qu'une meilleure période faciliterait désormais son effort et récompenserait sa patience et son application. Il n'en a rien été, tout au contraire : tandis que le cours moyen du plomb pour l'année 1937 était de 23 £ 4, la moyenne pour 1938 faiblissait à 15 £ 6, soit à 9 £ 2 or.

Les premiers mois de 1939 fournissent des cours plus faibles encore, variant entre 14 £ 7 au plus bas et 14 £ 15 au plus haut, soit moins de 8 £ 10/ or.

Dans ces conditions, poursuit le rapport, la Société n'a pas été incitée à faire de l'exploitation.

La production de 1.618 tonnes, laissant un bénéfice de 160.562 fr., provient presque exclusivement de travaux d'aménagement et de recherches : ces derniers ont, d'ailleurs, fourni des satisfactions particulièrement attrayantes aux étages les plus profonds

(étages 385 et 360 du Ressay Est) où la surface de minéralisation paraît être nettement plus importante que dans les niveaux supérieurs.

Comme si les faibles cours du métal ne suffisaient pas à créer des difficultés, la hausse de l'or est venue encore augmenter, d'une façon sensible, les frais de fusion des minerais, puisque aussi bien ces frais de fusion sont toujours décomptés en shillings-or.

Enfin, les impôts n'ont pas diminué et le portefeuille, composé de titres des filiales, a apporté une charge supplémentaire.

---

*Annuaire Desfossés*, 1940, p. 807 :

Exploitations minières en Tunisie

Conseil : idem.

Commissaires aux comptes : idem

---

Compagnie tunisienne de mines métalliques  
(*La Journée industrielle*, 5 juin 1940)

L'assemblée du 1<sup>er</sup> juin a approuvé les comptes de l'exercice 1939 faisant ressortir une perte de 220.952 fr. Mandat a été donné au conseil par l'assemblée de poursuivre l'étude, en vue de l'absorption de la Compagnie par la Société d'Exploitations minières en Tunisie.

---

Exploitations minières en Tunisie  
(*Le Journal*, 25 août 1941)

L'assemblée ordinaire tenue le 20 août a approuvé les comptes de l'exercice 1940 se traduisant par un solde créditeur de 444.493 francs affecté pour 423.989 francs aux amortissements et pour 20.503 francs à une provision pour transformation du matériel.

M. Henri Perpignani a été nommé administrateur. Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a pris connaissance du rapport présenté par le conseil au sujet du projet de réorganisation et d'absorption par fusion de diverses filiales de la société. Les difficultés rencontrées par les Exploitations minières et leurs filiales durant les dix dernières années proviennent de la crise qui a sévi sur les mines métalliques. Sur 35 millions de francs dépensés par la société mère, plus de 30.500.000 francs ont été amortis et les travaux de développement ont donné de bons résultats, tant à Touireuf qu'aux filiales de Trozza et Tabouna. Il faudrait au Djebel-Diss une usine de traitement des minerais. Ainsi apparaît l'intérêt de former une société unique, dotée d'un capital rentable par rapport aux cours normaux des minerais. En conséquence, l'assemblée extraordinaire a voté à l'unanimité la diminution du capital de 26 à 13 millions et le principe d'une augmentation ultérieure par l'apport-fusion des sociétés « Mines du Djebel-Diss », « Mines de Tabouna », « Compagnie française des mines de Djebel-Trozza », « Compagnie tunisienne de mines métalliques. »

L'assemblée a nommé deux commissaires chargés d'établir un rapport sur ces opérations et a mis les statuts en harmonie avec les lois nouvelles.

---

Absorption  
de la **SOCIÉTÉ DES MINES DU DJEBEL-DISS**,

de la COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DU DJEBEL-TROZZA,  
de la SOCIÉTÉ DES MINES DU DJEBEL-TABOUNA  
et de la COMPAGNIE TUNISIENNE DES MINES MÉTALLIQUES

EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
(*Le Journal*, 26 octobre 1941)

L'assemblée extraordinaire, convoquée pour le 20 octobre n'a pu se tenir faute de quorum et a été reportée à une date ultérieure.

---

Assemblées générales  
COMPAGNIE TUNISIENNE DES MINES MÉTALLIQUES  
(*Le Journal*, 2 novembre 1941)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 23 octobre, a voté, sous conditions suspensives de la bonne fin de toutes opérations, les résolutions tendant à la fusion avec la Société des Exploitations minières en Tunisie.

Il en résulte que 5 actions de la Société seraient échangées, après fusion, contre une action Exploitations Minières en Tunisie. D'autre part, la société absorbante devra accepter d'échanger 10 parts C. T. M. M. contre une action Exploitations minières en Tunisie.

---

CAPITAL PORTÉ DE 13 À 20 MF

EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
(*Le Journal*, 30 novembre 1941)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 27 novembre, a approuvé l'absorption de la Société des Mines du Djebel-Diss, de la Société française des mines du Djebel-Trozza, de la Société tunisienne de mines métalliques, de la Société des mines de Tabouna. L'augmentation du capital de 13 à 20 millions a été votée. Cette augmentation contribuera à rémunérer les sociétés absorbées.

---



# EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME  
AU CAPITAL DE 20.000.000 DE FRANCS,  
DIVISÉ EN 200.000 ACTIONS DE 100 FRANCS CHACUNE.

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> CONSTANTIN, notaire à Paris.

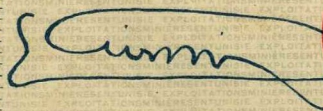
SIÈGE SOCIAL A PARIS

R. C. Seine 223.495 B

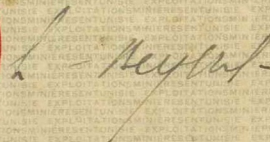
**ACTION DE CENT FRANCS**  
AU PORTEUR  
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N<sup>o</sup> 148.379

UN ADMINISTRATEUR,



UN ADMINISTRATEUR,



Droit de Timbre acquitté par abonnement.  
Autorisation du Directeur de l'Enregistrement  
de Paris (Sociétés) du 13 janvier 1942.

Société anonyme  
au capital social de 20.000.000 de fr.  
divisé en 200.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M<sup>e</sup> Constantin, notaire à Paris

Siège social à Paris

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR  
entièrement libérée  
Un administrateur (à gauche) : Eugène Ginier  
Un administrateur (à droite) : L. Beynet

Droit de timbre acquitté par abonnement

Autorisation du directeur de l'Enregistrement  
de Paris (Sociétés) du 13 janvier 1942

Pierre Forveille, graveur, Paris-Rodez. 55.119-22.933

EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
(*Le Journal*, 27 juillet 1942)

Solde créditeur de l'exercice 1941 : 1.086.103 fr. contre 444.493 fr. en 1940.

EXPLOITATIONS MINIÈRES EN TUNISIE  
(*Le Journal*, 21 septembre 1942)

Admission à la cote des 200.000 actions de 100 francs représentant le capital.

EXPLOITATIONS MINIERES EN TUNISIE  
(*Le Journal*, 9 août 1943)

Du 4 août au 4 septembre, émission de 50.000 actions nouvelles de 100 fr. émises à 130 francs, jouissance 1<sup>er</sup> janvier 1944, 1 nouvelle pour 4 anciennes, coupon 6.

*Annuaire Desfossés*, 1945, p. 819:

Exploitations minières en Tunisie

Conseil : E. Ginier, pdg. ; L. Beynet, Gaudissard, H. Perpignani.

Commissaires aux comptes : F. Debergue, A. Vial.

*Annuaire Desfossés*, 1948, p. 873 :

Exploitations minières en Tunisie

Conseil : E. Ginier, pdg. ; L. Beynet, Gaudissard, H. Perpignani.

Commissaires aux comptes : A. Vial ; F. Debergue, suppl.

---

Absorption par Peñarroya